

Financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



Initiative Conjointe pour la Migration
et le Développement de l'ONU



Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local

Mise en oeuvre par



Le présent document a été élaboré avec l'aide de la Direction suisse du développement et de la coopération (DCC) dans le cadre de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) de l'ONU. Initiative associant plusieurs agences, l'ICMD est mise en œuvre par le PNUD en collaboration avec l'OIM, le CIF-OIT, le HCR, l'UNFPA, l'UNITAR et l'ONU Femmes. Le contenu de cette publication ne peut en aucun cas être considéré comme représentatif des opinions de la Direction suisse du développement et de la coopération ou de celles des Nations Unies.

En outre, les appellations employées et la présentation des données dans ce rapport n'impliquent aucune prise de position de la part de la Direction suisse du développement et de la coopération et des Nations Unies quant au statut juridique des pays, territoires, villes, zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'ICMD travaille à maximiser le potentiel de la migration pour le développement local. Pour ce faire, elle sélectionne un certain nombre d'initiatives locales dans le domaine de la migration et du développement qu'elle consolide en apportant une aide financière, une assistance technique et un renforcement des capacités aux intervenants sur le terrain. Par ailleurs, l'ICMD compile et partage les bonnes pratiques et les enseignements tirés des initiatives afin de mutuellement soutenir les acteurs locaux, d'enrichir le dialogue aux niveaux national et international et ainsi promouvoir le rôle essentiel des autorités locales dans la gestion de la migration en faveur du développement local.

Photos de couverture :

© OIM, Île de Lesbos, Grèce

© OIM, Muse Mohammed, Istanbul, Turquie

© OIM, Zhytomyr, Ukraine du Nord

Contributeurs

Ce guide de mise en œuvre a été préparé par Melissa Siegel (professeur des études migratoires), Elaine McGregor et Sarah Langley (chercheuses) de la Université de Maastricht 'Graduate School of Governance' et de l'UNU-MERIT à Maastricht aux Pays-Bas, en coordination avec Cécile Riallant et Joanne Irvine de l'Unité de gestion de programme de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) de l'ONU.

En outre, un Comité technique de l'ICMD déjà existant, des points focaux de l'ICMD, ainsi qu'un groupe de personnes-ressources ont généreusement contribué à cet ouvrage en participant à des entretiens et à une identification des ressources et en faisant part de commentaires opportuns et perspicaces tout au long du processus de rédaction. Nous souhaitons tout particulièrement remercier les membres du Comité technique de l'ICMD : Veronika Burget (HCR), Geertrui Lanneau (OIM), Andrea Milan (ONU Femmes), Colleen Thouez (UNITAR), Begoña Trénor (OIM) ainsi que Mauro Martini (FIDA) et Dasha Mokhnacheva (OIM). Nos sincères remerciements vont également aux points focaux de l'ICMD Yvain Bon (OIM), Lou Zaïd Chavanne (OIM), Hind Aïssaoui Bennani (OIM), Golda Myra Roma (PNUD), Maria Antonia Gasperini (OIM), Prasuna Saakha (OIM), ainsi qu'aux personnes et organisations suivantes : Alicia Chavez (ADEL Morazán), Valeria Bello (UNU-GCM), Mario Walter Chavarría, Olivier Ferrari (Université de Lausanne), Jessica Hagen-Zanker (ODI), David Khoudour (Centre de développement de l'OCDE), Anna Knoll (ECPDM), Olivier Le Masson (GRDR), Daniel Naujoks (Columbia University/The New School), Jorge Noboa (Gouvernement autonome décentralisé de la province d'Imbabura), Giovanna Tipan (Gouvernement autonome décentralisé de la province de Pichincha) et Inkeri von Hase (ONU Femmes).

Enfin, nous souhaitons remercier Amy Hong, Julia Reinold, Tamta Gelashvili, Amber Khan et Catherine Hutchison qui ont également contribué aux recherches.

Avant-propos	6
1^{re} partie – Introduction	7
2^e partie – Concepts clés	13
– 2.1 Compréhension commune des termes relatifs à la géographie, à la migration et au genre	15
– 2.2 Compréhension commune de la cohérence des politiques de migration et de développement	17
3^e partie – Méthodologie et usage de ce guide	21
4^e partie – Indicateurs de l'intégration transversale de la migration	29
Cadre institutionnel	31
1. Cartographie du contexte local	33
– 1A. Données et faits	34
– 1B. Évaluation des besoins	36
– 1C. Cartographie institutionnelle	38
2. Engagement et coordination	41
– 2A. Engagement des parties prenantes	42
– 2B. Engagement civique	44
– 2C. Coordination	46
3. Mise en œuvre et pérennité	49
– 3A. Pérennité	50
– 3B. Évaluation des capacités	52
– 3C. Planification préalable et préparation	54
Politiques et pratiques	57
4. Migrants et société	59
– 4A. Droits des migrants	60
– 4B. Cohésion sociale et xénophobie	64
– 4C. Engagement de la diaspora	68

5. Intégration transversale de la migration et du déplacement	73
– 5A. Intégration transversale de la migration aux plans et stratégies de développement local	74
– 5B. Éducation inclusive	76
– 5C. Soins de santé inclusifs	80
– 5D. Marché de l’emploi inclusif	84
– 5E. Infrastructures inclusives	88
– 5F. Agriculture et sécurité alimentaire inclusives	90
– 5G. Investissements inclusifs	94
– 5H. Migration et environnement	98
 Annexes	 102
– Annexe 1 : Glossaire des termes clés	102
– Annexe 2 : Liste des acronymes	106
 Bibliographie	 108

Avant-propos

La contribution positive des migrants au développement est désormais dûment prise en compte dans les Objectifs de développement durable (ODD) et, si elle ne veut « laisser personne de côté », la communauté internationale se doit d'intégrer la bonne gouvernance de la migration comme un facteur clé de réussite. Si tous les domaines de gouvernance ont une incidence sur la migration, celle-ci les influence également. Par conséquent, les efforts déployés pour atteindre les 17 ODD doivent prendre en compte la composante « migration ».

Le caractère multisectoriel de la migration et la manière dont elle est étroitement liée aux ODD nous imposent d'adopter une approche ciblée, pour assurer la cohérence des politiques migratoires et de développement. Par exemple, si nous ne tenons pas compte de l'influence des politiques agricoles, de logement et de santé sur la migration et des répercussions de cette dernière sur ces mêmes politiques, des incohérences entraveront l'efficacité des efforts déployés dans les domaines de la migration et du développement. Un mécanisme déjà éprouvé d'atténuation de ce phénomène doit être mis en place afin d'intégrer la migration à toutes les politiques pertinentes et d'améliorer les réalisations en termes de développement.

Si la cohérence politique des initiatives visant à intégrer les questions de migration et de développement a été étudiée au niveau national, des éléments probants fournis par l'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) de l'ONU démontrent que des efforts similaires sont indispensables au niveau local si l'on souhaite renforcer l'influence des politiques sur le développement. Cela est d'autant plus important que les villes et les autorités locales et régionales sont reconnues comme les premières intervenantes en matière de migration et de déplacements de populations. Elles se retrouvent donc en première ligne face à la problématique d'une gestion des dynamiques migratoires en faveur d'une croissance inclusive et d'un développement local.

Ce guide de mise en œuvre, élaboré sur la base d'éléments probants et de bonnes pratiques fournis par l'ICMD, est le premier outil du genre adressé aux acteurs locaux. Nous pensons que ce guide de mise en œuvre revêt un aspect stratégique car il peut servir d'appui aux villes et aux autorités locales et régionales pour la mise en place de leurs propres initiatives d'intégration transversale de la migration et les aidera à cartographier et à améliorer la mise en œuvre des ODD relatifs à la migration. De plus, ce guide de mise en œuvre ouvrira la voie à une approche multiniveau nécessaire pour assurer la cohérence des politiques de migration et de développement et permettra aux autorités locales et régionales de partager leurs expertise et connaissances, afin de contribuer à l'élaboration de politiques nationales plus pertinentes et plus adaptées aux besoins.



Barbara Pesce-Monteiro

Directeur de l'ONU / PNUD

Bureau de représentation de l'ONU / PNUD à Bruxelles



Markus Reisle

Responsable du Programme mondial de migration et de développement

Direction du développement et de la coopération (DDC)

Introduction



Une bénéficiaire du projet soutenu par l'ICMD « Impact de la migration sur le développement économique dans les communes de Conchagua, Intipucá et El Carmen, dans le département de La Unión » produisant et vendant des produits artisanaux à El Carmen, au Salvador. Source : ICMD.

Trop souvent, les analyses des flux migratoires et de leurs répercussions sur le développement ne prennent en compte que les dynamiques entre pays. Pourtant, une approche plus subtile est nécessaire si l'on veut tenir compte des phénomènes aux niveaux infranational et territorial. Les migrants d'un même territoire ont tendance à migrer vers le même pays d'accueil ; donc si l'on veut relever tous les défis posés par la migration et tirer parti de toutes les possibilités qu'elle offre, il est essentiel de considérer les enjeux à l'échelle locale car c'est à ce niveau que les effets de la migration sur le développement sont les plus prononcés. Sur le terrain, ce sont les villes et les autorités locales et régionales (ALR) qui sont confrontées à la gestion du lien entre migration et développement.

Si l'on ajoute à cela des inégalités de développement chroniques et une hétérogénéité des schémas migratoires au sein d'un même pays, il est certain qu'une approche territoriale permet de mieux comprendre les réalités d'un contexte spécifique local. Afin de mettre en place des services et des programmes qui tiennent compte de ces réalités, les villes et les ALR ont un rôle central à jouer. Elles sont en effet particulièrement bien placées au vu de leur proximité avec la population locale qui leur permet de nouer des partenariats, d'instaurer la confiance et d'apprécier mieux que quiconque les réalités locales. Une telle relation renforce la créativité et les capacités des villes et des ALR à concevoir et mettre en œuvre des réponses politiques pionnières en la matière.¹ Il ne faut pas non plus oublier que les villes et les ALR ont une expérience directe dans l'exécution des politiques, la planification du développement et la prestation de services. Elles jouent un rôle d'intermédiaire entre les réalités de terrain et les priorités nationales en appliquant les politiques de migration et de développement votées au niveau national.

Pourtant, bien que les villes et les ALR soient en première ligne pour ressentir et influencer les impacts de la migration, leur rôle est déprécié et elles ne sont que très rarement invitées à la table des discussions mondiales sur la migration et le développement. Leur rôle est néanmoins peu à peu reconnu puisque, dans le cadre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée en 2016, les villes et les ALR ont été reconnues comme concernées au premier chef par le phénomène migratoire, nécessitant à cet égard d'être soutenues. Il est en effet de plus en plus admis que les villes et les ALR sont des parties prenantes essentielles qu'il faut consulter et impliquer dans le processus d'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières devant être adopté en 2018.

Les villes et les ALR ont elles-mêmes créé leur propre espace d'échange et de dialogue dans le cadre de l'agenda pour la migration et le développement en organisant le premier Forum mondial des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement (le Forum) en 2014. Le Forum de 2015, qui fut l'occasion de réunir des maires du monde entier, a abouti au lancement de l'Agenda local de Quito sur la migration et le développement qui décrit comment les villes et les ALR s'organisent avec succès et mettent tout en œuvre pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) en lien avec la migration.²

1 ICMD, *Etat des Lieux des Pratiques des Autorités Locales dans le Domaine de la Migration et du Développement* (2013). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

2 Pour en savoir plus sur le Forum mondial des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement, consultez la page <http://www.migration4development.org/>

« Travailler au niveau local implique une complexité politique accrue car les relations de travail entre les autorités locales et nationales sont parfois tendues. En effet, les réalités auxquelles chacune d'entre elles doit faire face au moment de la mise en place des politiques diffèrent considérablement »

Interviewée

Les acteurs locaux ont un rôle important à jouer dans la réalisation des ODD mondiaux. Avec la localisation des ODD, les villes et les ALR sont spécifiquement chargées d'atteindre les ODD et pour ce faire, elles sont tenues de se fixer des buts et des cibles à concrétiser et devant faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Le succès des ODD dépend en partie de la participation des villes et des ALR à l'élaboration de l'agenda global, ainsi que de l'établissement d'un lien entre les objectifs mondiaux, les parties prenantes locales et les membres des communautés.

Du fait que la migration influence tous les domaines de gouvernance et que ces derniers ont également une incidence sur la migration, celle-ci doit être au cœur des efforts déployés dans la réalisation des ODD. Pour parvenir à une cohérence des politiques, il est essentiel de prendre en

compte les divers contextes et les précédentes approches innovantes mises en œuvre au niveau local car elles mettent souvent en évidence la relation complexe qui existe entre migration et développement. Pourtant, l'intégration pour une cohérence des politiques de migration et de développement a fait l'objet de nombreuses études au niveau national mais très peu au niveau local.

Des efforts considérables ont été fournis pour concevoir des outils utiles aux acteurs nationaux dans le domaine de la migration comme l'Indice de gouvernance des migrations de l'OIM ou l'initiative OCDE-KNOMAD-PNUD avec un tableau de bord d'indicateurs pour mesurer la cohérence politique et institutionnelle pour les migrations et le développement. En revanche, le présent outil (ci-après le guide), est le premier du genre à cibler spécifiquement la cohérence des politiques de migration et de développement au niveau local. Ce guide est un outil réellement utile qui saura aider les autorités locales à mieux comprendre comment les politiques migratoires et de développement interviennent dans de nombreux secteurs. Nous souhaitons aider les professionnels et les décideurs politiques locaux à intensifier leurs efforts d'intégration transversale de la migration dans tous les domaines de gouvernance afin d'améliorer la cohérence des politiques migratoires et de développement, et contribuer ainsi à la mise en œuvre des ODD en lien avec la migration.

Ce guide est conçu comme un outil simple et convivial posant des questions claires auxquelles les professionnels pourront répondre, afin d'évaluer et d'identifier les faiblesses et les lacunes institutionnelles, politiques et interventionnelles de leurs programmes d'intégration de la migration et du développement dans leur propre contexte local. Comportant 20 indicateurs, ce guide peut être appliquées à une myriade de contextes et de méthodes permettant de définir et d'appréhender la migration, et à tout type, toute tendance et tout flux migratoire. Ce guide associe également des thèmes spécifiques à des exemples de bonnes pratiques et propose des outils précieux, ainsi que des guides et des supports de formation. L'objectif de ce guide est avant tout d'encourager la discussion, de susciter de nouvelles idées, de fomentier une pensée créative sur la manière dont les gouvernements locaux peuvent faire face à la migration, aux déplacements de populations et aux problèmes de développement partout dans le monde.

Avec leur pléthore d'outils et de supports connexes destinés aux acteurs locaux, le guide :

1. Fait le lien entre les politiques locales et les ODD et proposent ainsi des moyens concrets de promouvoir la migration comme facteur de développement local ;
2. Fonctionne avec des outils déjà disponibles au niveau national tels que l'Indice de gouvernance des migrations de l'OIM et l'initiative OCDE-KNOMAD-PNUD avec un tableau de bord d'indicateurs pour mesurer la cohérence politique et institutionnelle pour les migrations et le développement ;
3. Met en lumière une large gamme d'exemples pratiques de pays du monde entier illustrant les façons dont des villes et des ALR ont mis en place des approches innovantes, afin de faire face aux défis de la migration et exploiter au mieux les possibilités qu'elle offre ;
4. Peut être appliqué à divers contextes migratoires et tient compte des différents types de mobilité humaine (y compris les déplacements internes) ;
5. Souligne l'importance du cadre institutionnel et des différents domaines politiques à travers le prisme de la cohérence des politiques.

Cette introduction (**1^e partie**) laisse place au reste du présent document qui se divise en quatre parties. La **2^e partie** propose un aperçu des concepts clés et des définitions utilisés dans ce rapport. Veuillez noter qu'un glossaire de termes clés est également fourni en **Annexe 1**. La **3^e partie** présente la méthodologie utilisée pour l'élaboration de ce guide, les indicateurs et sert à la fois de guide pratique et de mode d'emploi de guide. La **4^e partie** présente chaque indicateur avec une explication justifiant sa pertinence, des exemples adaptés et des informations sur l'accès à des ressources supplémentaires.

Concepts clés



Un rassemblement communautaire avec les migrants et leurs familles dans le district de Kailai, au Népal, dans le cadre du projet appuyé par l'ICMD intitulé « Des transferts de fonds plus sûrs pour des moyens de subsistance améliorés. » Source : ICMD.

Avant de retracer la méthodologie utilisée pour développer ce guide (3^e partie), prenons un moment pour examiner brièvement certaines définitions clés et les problématiques qu'elles soulèvent.

2.1 Compréhension commune des termes relatifs à la géographie, à la migration et au genre

Tout d'abord, prenons soin de définir ce que l'on entend par **local**. Le terme « local » peut être utilisé pour désigner « tout niveau approprié de gouvernance infranationale qui est responsable d'initiatives, ou qui a élaboré et mis en œuvre des initiatives, visant à intégrer la migration dans la planification de politiques. »³ Dans la pratique, la signification de ce terme varie selon le contexte. Il était donc important de faire figurer, dans ce guide, différents niveaux et expériences de décentralisation.

Il est également utile de préciser ce que l'on entend par **migration**. Le terme « migrant » désigne « toute personne qui quitte ou a quitté son lieu habituel de résidence pour traverser une frontière internationale ou une frontière séparant deux États (1) quel que soit son statut juridique, (2) qu'il s'agisse d'un déplacement volontaire ou involontaire, (3) quelles que soient les causes de son déplacement ou (4) quelle que soit la durée de son séjour. »⁴ Cette définition est plus large que la définition habituelle du migrant qui se limite souvent à toute personne ayant traversé une frontière internationale pour une période déterminée et/ou à des fins spécifiques (activités rémunérées). Dans un contexte local, il est logique de tenir compte de toute forme de mobilité humaine, y compris la mobilité interne, et de ses éventuelles conséquences sur les communautés locales et sur leur fonctionnement, ainsi que de l'influence de ces communautés sur la mobilité humaine.

Il est également utile d'aborder les types de mobilité auxquels les localités sont susceptibles d'être confrontées. La migration peut être catégorisée et répertoriée selon différents critères, comme entre autres le(s) **facteur(s) de migration** et s'il s'agit d'un déplacement forcé ou volontaire. Tout le monde s'accorde pour dire qu'une simple catégorisation binaire opposant migration forcée et migration volontaire est tout simplement irréaliste. Il existe en effet une large palette de facteurs de migration. S'il est vrai que tous les migrants décident de leur plein gré de tout quitter et doivent disposer des ressources et de l'ambition suffisante pour le faire, certains sont plus contraints que d'autres à le faire. Cela dépend de différents facteurs, comme les violences et les persécutions. Les migrants que l'on considère traditionnellement comme ayant davantage le choix sont ceux qui migrent principalement pour des raisons professionnelles, familiales ou pour faire des études. Ces migrants ne sont généralement pas répertoriés comme demandeurs d'asile ou réfugiés et peuvent se trouver en situation régulière ou irrégulière dans le pays de destination.⁵ Ils sont souvent en situation de vulnérabilité et s'exposent au risque d'être exploités dans le pays d'accueil en raison de leur éventuelle situation irrégulière, d'un manque de contacts sur place ou du fait qu'ils ne connaissent pas bien la langue, entre autres facteurs.

3 ICMD et OIM, *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà* (Genève, Suisse, OIM, 2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

4 OIM, « Termes clés de la migration, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

5 Khalid Koser, *International Migration: A Very Short Introduction* (Oxford University Press, 2007). Disponible à l'adresse suivante <http://lms.hse.ru/content/lessons/35035/Koser%20International%20Migration.pdf>

À l'opposé, l'on trouve les personnes qui, face à des violences et des persécutions, décident de fuir vers une autre localité ou de traverser une frontière internationale afin d'y échapper. Les personnes qui se déplacent à l'intérieur de leur propre pays (les déplacés internes) sont des individus qui ont été forcés de quitter leur foyer en raison de conflits, de persécutions, de catastrophes naturelles ou autres, mais qui sont néanmoins restés dans leur propre pays. Sans abri, elles doivent faire face à l'insécurité alimentaire, à la perte de leurs moyens d'existence, à une séparation familiale, à des violences sexuelles ou fondées sur le genre, à une marginalisation et aux discriminations.⁶ Lorsque des migrants sont forcés de quitter leur foyer et traversent une frontière internationale, ils peuvent alors devenir des demandeurs d'asile ou des réfugiés. Un demandeur d'asile est un individu dont la demande de protection internationale est en cours d'examen,⁷ tandis qu'un réfugié est une personne à qui la protection internationale a été octroyée dans un autre pays en raison de craintes fondées de persécutions à son encontre.⁸ De nos jours, plus de 60 % des réfugiés dans le monde vivent dans des zones urbaines en dehors d'un camp. Si un tel cadre de vie accroît leurs chances d'intégration et les possibilités de gagner leur vie, il les expose à des risques d'exploitation, d'arrestation et de détention,⁹ et les collectivités locales sont directement concernées par ces problèmes. D'autres termes utilisés dans le domaine de la migration et du développement et employés dans ce guide est définis dans l'**Annexe 1**.

En plus des dangers en lien avec les motifs de leur déplacement ou avec leur situation administrative, les migrants, de par leur grande vulnérabilité, sont confrontés à des risques d'exploitation et de violences de **genre**. Les femmes migrantes sont souvent les premières à réagir en temps de crises et leur rôle dans la reconstruction et le maintien des communautés est essentiel. Pourtant, les politiques et l'aide humanitaire négligent souvent leurs besoins et leurs problèmes. Sur le marché du travail, les femmes occupent fréquemment des postes dans des secteurs d'activité très spécifiques, comme la santé et les travaux domestiques, postes souvent exclus des mesures protectrices dont bénéficient les autres travailleurs migrants. Au sein de leur foyer, les femmes migrantes sont confrontées à des risques en matière de santé en lien avec la maternité et doivent souvent faire face à un manque de soins de santé sexuelle et procréative. Les hommes migrants, quant à eux, se retrouvent dans des situations de vulnérabilité dans certains secteurs d'activité, notamment les activités maritimes où la main-d'œuvre est surtout masculine et où le droit du travail national ne s'applique pas forcément.¹⁰ Au moment de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies et des interventions dans les domaines de la migration, des déplacements de personnes et du développement, les représentants gouvernementaux doivent prendre en compte la diversité des situations des hommes et des femmes et travailler de manière proactive en faveur de l'égalité de genre.

6 Groupe de travail sectoriel global sur la protection (GPC), *Manuel pour la protection des déplacés internes* (2010). Disponible à l'adresse suivante <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=515419352>

7 HCR, « Asylum Seekers, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unhcr.org/asylum-seekers.html>

8 HCR, « What is a Refugee, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unrefugees.org/what-is-a-refugee/>

9 HCR, « Urban Refugees, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unhcr.org/urban-refugees.html>

10 ONU Femmes, « Les réfugiées et les migrantes. » 2017. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-refugees-and-migrants>

2.2 Compréhension commune de la cohérence des politiques de migration et de développement

À la base, la cohérence des politiques peut être définie comme l'absence d'incidence négative de ces politiques sur leurs propres objectifs.¹¹ Une certaine incohérence est inévitable car toutes les politiques sont le résultat de négociations sur des intérêts et objectifs divergents. Néanmoins, il est toujours possible de renforcer la cohérence des politiques en prenant le temps de résoudre les incohérences absurdes et involontaires,¹² par exemple, en cas de méconnaissance de la manière dont une politique s'intègre parmi d'autres politiques existantes ou lorsque les liens de cause à effet sont mal perçus, laissant place à un postulat erroné quant aux éventuels résultats d'une politique.

Associée au concept de développement, la notion de cohérence des politiques de développement implique que ces dernières ne nuisent pas aux objectifs de développement. Les objectifs de développement peuvent être ceux définis dans les plans de développement local, mais il peut également s'agir de stratégies nationales ou d'objectifs convenus dans le cadre d'accords internationaux. Les territoires sont tenus de respecter la législation nationale et pour ce faire, ils doivent bénéficier d'un soutien, de ressources et de compétences spécifiques que les gouvernements nationaux ne leur fournissent pas toujours, d'où la nécessité d'une cohérence verticale. La cohérence horizontale, quant à elle, engage différents secteurs politiques au sein d'un même niveau administratif. L'objectif ultime est d'associer les deux types de cohérence pour créer une cohérence à plusieurs niveaux permettant à toutes les villes et à tous les territoires de participer à la planification du développement national en mettant à profit leur expérience et leurs compétences. Les politiques nationales élaborées seront alors mieux adaptées aux besoins et pourront être mises en œuvre avec succès au niveau local.

« L'objectif de l'intégration transversale de la migration n'est pas d'obtenir un résultat binaire. Il s'agit plutôt d'un processus participatif aboutissant à des résultats très nuancés dans le cadre duquel des enjeux de migration et de développement sont plus intégrés que d'autres »

Interviewée

Un autre concept clé à bien comprendre est celui des liens entre migration et développement. Chacun sait à quel point la relation entre migration et développement est complexe et bidirectionnelle. La migration peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs (humains) sur le développement, aux niveaux local, national et intermédiaire. Cependant, le développement (ou l'absence de développement) peut également engendrer la migration. Cela se complique d'autant plus par le fait que la migration influence, et est influencée par, les différents domaines politiques et qu'au sein des gouvernements, le portefeuille de la migration est souvent réparti dans différents ministères aux opinions divergentes

11 Paul Hoebink, Marleen Deuss, Hein De Haas et Gertrud Wagemans, *The Coherence of EU Policies: Perspectives from the North and the South*, étude commandée dans le cadre du programme de l'Union européenne sur l'efficacité des mesures de lutte contre la pauvreté (REF:RO2CS, Centre for International Development Issues, Nijmegen, 2005).

12 Robert Picciotto, « The Evaluation of Policy Coherence for Development, » dans *Evaluation*, vol. 11, p. 311-330 (2005).

et attribué à divers niveaux de pouvoir, d'influence et de ressources. Dans un tel contexte, le concept « d'intégration transversale de la migration » peut désigner un processus visant à intégrer, à différents domaines politiques, la migration en tant que paramètre en ayant recours à des mécanismes multipartites et multiniveaux.¹³

En termes de migration et de développement, la cohérence des politiques en faveur du développement peut être définie au sens large comme des politiques de développement et de migration portant sur une large panoplie de domaines politiques, œuvrant ensemble à la réalisation d'objectifs communs et cherchant à atténuer les conséquences et les retombées négatives des politiques.¹⁴ Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés, qui seront adoptés en 2018, illustrent bien le besoin de cohérence des politiques de migration et de développement. Ils donneront l'occasion de lancer un appel général en faveur d'une intensification des efforts de coordination et de gouvernance des politiques migratoires dans le monde. L'objectif est d'aboutir à un cadre de coopération internationale inclusive et globale sur la mobilité humaine.¹⁵

L'Agenda 2030 pour le développement durable souligne également le besoin de cohérence des politiques de migration et de développement puisqu'il demande aux pays de « s'engager à assurer la cohérence des politiques et à instaurer un environnement favorable à de la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs. »¹⁶ Les ODD font référence de manière directe et indirecte aux besoins de cohérence des politiques. L'ODD 17.14 encourage les pays à « renforcer la cohérence des politiques de développement durable » tandis que l'ODD 17.9 les appelle à « apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les Objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. » Ces objectifs spécifiques s'insèrent parfaitement dans l'ODD 10.7 de portée plus générale qui vise à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. » Si les trois ODD susmentionnés font directement référence aux thèmes de la cohérence des politiques, de la migration et du développement, d'autres ODD dans certains domaines spécifiques comme l'éducation, l'emploi, la santé et les villes durables sont également incontournables si l'on veut tendre vers plus de cohérence des politiques de migration et de développement. Comme l'indique l'OIM, la cohérence des politiques est par nature bilatérale et pour y parvenir, les politiques migratoires doivent tenir compte des enjeux de développement tandis que les politiques de développement doivent également intégrer les enjeux migratoires.¹⁷

13 ICMD et OIM, *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà* (Genève, Suisse, OIM, 2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

14 Amy Hong et Anna Knoll, « Strengthening the Migration-Development Nexus through Improved Policy and Institutional Coherence. » Document de travail KNOMAD de la Banque mondiale. (2016)

15 OIM, « Global Compact for Migration, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <https://www.iom.int/global-compact-migration>

16 OCDE, *Better Policies for Sustainable Development 2016: A New Framework for Policy Coherence* (Paris, OCDE, 2016). Disponible à l'adresse suivante <http://www.oecd.org/development/better-policies-for-sustainable-development-2016-9789264256996-en.htm>

17 Asmita Naik, Jobst Koehler et Frank Laczko, « Migration and Development: Achieving Policy Coherence, » *OIM Série Migration Research, n° 34* (2008). Disponible à l'adresse suivante http://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs_34.pdf

Méthodologie et usage de ce guide



Le préfet de la province d'Imbabura, Équateur, Pablo Jurado, s'exprime lors d'un événement de sensibilisation du public visant à promouvoir la cohésion sociale dans le cadre du projet soutenu par l'ICMD « Renforcer les gouvernements autonomes décentralisés de la zone nord de l'Équateur en matière de migration. » Source : ICMD.

Le guide dans le présent document est le résultat d'un processus participatif initié par l'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) des Nations Unies.¹⁸ Les contributions ont été fournies par des partenaires de l'ICMD, l'Unité de gestion de programme de l'ICMD, le Comité technique de l'ICMD avec tous les partenaires des Nations Unies, ainsi qu'un panel d'experts et de personnes-ressources sélectionnés pour participer à des entretiens et apporter leur contribution. Forte de sa collaboration avec des villes et des ALR du monde entier, l'ICMD dispose de compétences et de connaissances considérables dans l'élaboration et l'exécution de stratégies de migration et de développement au niveau territorial. Le guide de ce rapport reflète une synthèse de ces connaissances. Grâce à la base de données des projets de l'ICMD, aux boîtes à outils de l'ICMD, aux profils de pays et à des documents pertinents fournis par d'autres organisations comme l'UNESCO, le THP (Processus de La Haye sur les réfugiés et les migrations) et le GRDR, une liste de bonnes pratiques qu'utilisent des localités de pays du monde entier a pu être dressée. Faisant fond sur ces bonnes pratiques, un passage en revue des outils existants a été mené, ainsi que des entretiens et consultations avec des partenaires de l'ICMD, des experts et des ALR, afin d'aboutir à la rédaction d'un avant-projet de ce guide. Celles-ci ont ensuite été présentées au Comité technique, puis diffusées auprès de partenaires de l'ICMD sur le terrain pour être validées et commentées. Ce guide a donc été validé et approuvé aussi bien par des experts, des universitaires que par des professionnels.

Ce guide s'inspire également des expériences et enseignements tirés des efforts et initiatives passés pour garantir une certaine complémentarité avec ces derniers. Ainsi, ce guide a été élaboré en concordance avec (1) le livre blanc de l'ICMD-OIM intitulé « Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà », (2) le tableau de bord d'indicateurs pour mesurer la cohérence politique et institutionnelle pour les migrations et le développement (PICMD) de l'OCDE-KNOMAD-PNUD développé pour des acteurs nationaux, et (3) certains aspects de l'Indice de gouvernance des migrations de l'OIM.

18 L'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) de l'ONU travaille à maximiser le potentiel qu'offre la migration pour le développement local. Pour ce faire, elle sélectionne un certain nombre d'initiatives locales de migration et de développement qu'elle consolide en apportant une aide financière, une assistance technique et un renforcement des capacités aux intervenants sur le terrain. Par ailleurs, l'ICMD compile et partage les bonnes pratiques et les enseignements tirés des initiatives afin de mutuellement soutenir les acteurs locaux, d'enrichir le dialogue aux niveaux national et international et ainsi promouvoir le rôle essentiel des autorités locales dans la gestion de la migration en faveur du développement local.

Définition du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel de ce guide diffère de celui des précédents outils car il applique clairement le processus d'élaboration de politiques au contexte local de migration et de développement. Les modèles d'élaboration de politiques traditionnelles divisent un processus complexe et multidimensionnel en étapes logiques et simples : identification du problème, identification des politiques possibles, sélection et mise en œuvre, évaluation. Pourtant, la réalité est toute autre car le processus d'élaboration de politiques est rarement aussi rationnel. Les objectifs des politiques sont souvent difficiles à identifier et à hiérarchiser, les objectifs et les solutions sont souvent inextricablement liés, à tel point qu'il peut s'avérer totalement inefficace d'examiner un large éventail d'options. C'est probablement pour cela que les changements de politiques sont souvent graduels et qu'ils s'éloignent généralement peu des cadres d'action déjà en place. Des outils comme ce guide peuvent aider les villes et les ALR à identifier des domaines concrets dans différents secteurs où les changements de politiques, même mineurs, peuvent accroître le potentiel de développement de la migration tout en minimisant les défis qu'elle pose. Ce guide ayant adopté une approche fondée sur les droits, ses indicateurs encouragent les autorités locales à évaluer et surmonter les éventuels obstacles empêchant d'exploiter les atouts de la migration et du développement, et proposent de se concentrer plutôt sur la mise en œuvre que sur l'utilisation d'outils déjà existants.

S'appuyant sur la littérature ayant trait au processus d'élaboration de politiques, ainsi que sur des documents d'orientation de l'ICMD portant sur des contextes spécifiques, le cadre conceptuel de ce guide est fondé sur un processus d'élaboration de politiques simplifié et applicable à un large éventail de contextes. Ainsi, les indicateurs de ce guide portent sur deux catégories principales :

1) **le cadre institutionnel** et 2) **les politiques et les pratiques**. Les indicateurs institutionnels font références essentiellement à des mesures de renforcement de la coopération et de la coordination en matière de migration entre différents acteurs et gouvernements locaux, tandis que les indicateurs de politiques et de pratiques s'appuient sur des solides connaissances théoriques des liens entre migration et développement.

ENCADRÉ 1 : INVENTAIRE DE DONNÉES AU SÉNÉGAL

Au Sénégal, des profils de migration locale ont été établis grâce à une collaboration entre le GRDR (une ONG française), des agences régionales de développement, des communautés locales et l'université de Ziguinchor. Le recueil des données concernant ces profils s'est déroulé comme suit : 1) recueil, auprès des communes, de données qualitatives et quantitatives sur la migration locale ; 2) vérification des données par recoupement, validation et précision dans le cadre de consultations de diverses parties prenantes ; 3) utilisation de ces données pour encourager le dialogue et élaborer des stratégies locales. L'aspect multidisciplinaire d'un tel processus et les expériences riches et variées des différents contributeurs ont enrichi aussi bien le recueil de données que leur analyse.

Indicateurs institutionnels

Les indicateurs institutionnels portent essentiellement sur les processus et les structures nécessaires à la promotion de la cohérence des politiques de migration et de développement au niveau local. En se basant sur les capacités institutionnelles prises en compte par l'Indice de gouvernance des migrations de l'OIM et sur les indicateurs institutionnels du tableau de bord du PICMD, les présents indicateurs ont été élaborés spécifiquement pour répondre aux besoins locaux. Une étude de documentation et une consultation avec des acteurs locaux ont permis de compiler des bonnes pratiques et des exemples

d'intégration transversale réussie de la migration et du développement au niveau local. Des indicateurs institutionnels ont ensuite pu être élaborés. Différentes actions peuvent être menées pour parvenir à la cohérence institutionnelle, notamment des évaluations des besoins, une cartographie institutionnelle, un inventaire de données et de faits (voir l'**encadré 1**), la mise en place de mécanismes de coordination multipartite (voir l'**encadré 2**), un renforcement des capacités, ou encore des allocations budgétaires spécifiques pour financer des initiatives en lien avec la migration et le développement.

ENCADRÉ 2 : COORDINATION DES PARTIES PRENANTES À IMBABURA

L'Unité de mobilité humaine de la province d'Imbabura (Mesa de Movilidad Humana de Imbabura) réunit plus de 70 parties prenantes, entre autres des institutions privées et publiques, des organisations de la société civile et des organisations internationales actives dans la province. L'Unité a pour but de sensibiliser aux droits des migrants de façon coordonnée afin de mieux les protéger et de lutter contre leur vulnérabilité (Mesa de Movilidad Humana, 2014). L'une des principales réussites de l'Unité est l'introduction de l'ordonnance de 2016 pour la promotion et la protection des droits des migrants dans la province d'Imbabura, première province équatorienne à approuver une telle ordonnance (Consejo Provincial de Imbabura, 2016).

Indicateurs des politiques et des pratiques

La diversité des expériences locales étudiées souligne le besoin d'inclure des sous-catégories d'actions indispensables à l'élaboration de politiques et de pratiques cohérentes soutenant la mise en œuvre des ODD. Les indicateurs dans ce domaine portent sur des enjeux tels que les droits des migrants, l'engagement de la diaspora (voir l'**encadré 3**), une éducation et un marché de l'emploi inclusifs. Du fait que la plupart des localités doivent gérer de front des départs et des arrivées de migrants, ces actions sont applicables aux deux situations. Par exemples, parmi les actions susceptibles de promouvoir une éducation inclusive des immigrants figurent l'adaptation culturelle et linguistique des programmes scolaires. Pour les émigrants et leur famille, des programmes d'éducation financière ou des programmes scolaires spéciaux pour les enfants vivant à l'étranger peuvent être mis en place.

ENCADRÉ 3 : AU NÉPAL, ENGAGEMENT DE LA DIASPORA EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

Au Népal, une initiative a été mise en place pour renforcer le développement durable par la promotion du tourisme local : il s'agit de l'organisation de séjours chez l'habitant par des migrants et leur famille. Ce projet intitulé « Projet HOST » a permis d'impliquer la diaspora et d'investir les ressources financières des migrants dans le développement de leurs communautés d'origine. Cela s'est traduit par une aide allouée aux familles de migrants pour qu'elles mettent en place des services touristiques de séjours chez l'habitant centrés sur le bien-être des communautés. Si la majorité des foyers bénéficiaires sont des familles de migrants (de retour au pays), le projet a également permis le développement de toute une communauté grâce à des investissements dans des infrastructures et des lieux touristiques, et à la création de possibilités de revenus supplémentaires essentiellement dans le secteur du tourisme. ICMD (2017): « Exploiter le potentiel de développement rural local de la migration. » Étude de cas.

1 Comment utiliser ce guide ?

Pour chaque indicateur, l'utilisateur se voit tout d'abord présenter une question à laquelle il doit répondre par oui ou par non. Il se peut parfois que la réponse soit plus nuancée (entre oui et non). Dans ce cas, des questions de suivi qualitatives sont posées pour encourager la réflexion sur l'indicateur en question. S'il ne peut pas répondre de façon irréfutable oui à une question, l'utilisateur devra aborder la question sous un autre angle : « dans quelles circonstances et pour qui la réponse est-elle non ? » Pour tout indicateur auquel la réponse est non, l'utilisateur devra réfléchir aux raisons de sa réponse négative et aux étapes pouvant être mises en œuvre, le cas échéant, pour surmonter les difficultés. Des exemples concrets de réussites d'acteurs locaux sont ensuite fournis, suivis d'une section proposant des informations et des contenus complémentaires auxquels l'utilisateur pourra se référer s'il souhaite explorer davantage les moyens d'appliquer les indicateurs à son propre contexte. Enfin, la dernière section de chaque indicateur précise à quel(s) ODD la réalisation de l'indicateur en question contribue. Nous savons bien que certains indicateurs ne peuvent pas être appliqués à certains contextes. Dans ce cas, l'utilisateur pourra néanmoins entamer une réflexion qualitative afin d'expliquer pourquoi l'indicateur est hors de propos. De plus, des localités ont pu prendre des mesures informelles dans certains domaines pour faire face à certains problèmes, et ces mesures peuvent être prises en compte par ce guide.

2 Qui doit mettre en œuvre ce guide ?

L'un des principes essentiels de ce guide est l'importance de l'engagement de toutes les parties prenantes. Ainsi, si ce guide a essentiellement été élaboré pour une utilisation par les ALR, ces dernières doivent, chaque fois que cela est possible, tenir compte des contributions des autres parties prenantes comme les organisations de la société civile (OSC), le monde universitaire, les syndicats, les principaux employeurs de la région et les organisations de migrants. Afin d'impliquer un maximum de parties prenantes dans la mise en œuvre de ce guide, il est possible de former un comité spécial ou toute entité administrative chargée de recueillir les commentaires.

3 À quels types de contextes ce guide s'applique-t-il ?

Le guide a été conçu pour s'appliquer à toutes les tendances migratoires, tous les lieux géographiques et à différents niveaux de gouvernements infranationaux. En outre, s'applique à tous les territoires, qu'ils aient à faire face essentiellement à des arrivées ou des départs de populations, voire aux deux. Le guide s'applique également à tous les schémas de migration (migration interne, internationale, circulaire, transitoire et de retour), et à tous les types de migrations, quels qu'en soient les motifs, qui d'ailleurs se confondent souvent (migration professionnelle, médicale, environnementale, politique, pour regroupement familial, pour faire des études, à la recherche d'un autre mode de vie ou pour fuir des violences).

4 Que faire si la terminologie utilisée ne s'applique pas au contexte local ?

La terminologie utilisée dans ce guide provient du glossaire des termes clés de la migration de l'OIM. Si certains termes ne sont pas connus des représentants officiels d'un territoire spécifique, nous vous proposons d'adapter ce guide en usant de la terminologie officielle locale afin qu'elles soient

plus facilement comprises et mises en œuvre par les autorités locales compétentes. Ce guide a été conçu comme un document interactif qu'il est possible d'adapter à tout contexte particulier.

5 Pourquoi ce guide n'est-il pas accompagné de systèmes d'évaluation et de barèmes de notation ?

Ce guide a été conçu pour encourager le dialogue et les échanges sur les problèmes de migration et de développement, et pour permettre aux autorités locales de réaliser des avancées. Le but ici n'est pas de noter les territoires ou de les classer, et encore moins d'évaluer objectivement leurs progrès. Les autorités locales, en tant qu'experts de leur propre territoire, sont les mieux placées pour définir les objectifs, les étapes et les échéances de chaque indicateur selon leurs besoins.

6 Où trouver plus d'informations sur les liens entre ce guide et les ODD ?

Des informations sur les liens entre les indicateurs de ce guide et certains ODD sont fournies avec chaque indicateur. Les autorités locales peuvent utiliser ces informations pour replacer leurs initiatives d'intégration de la migration et du développement dans le contexte de l'agenda mondial de développement. Elles ont également l'occasion d'insister sur le fait que la réalisation des ODD n'est pas possible sans la prise en compte des enjeux de migration.

7 Où trouver plus d'informations sur la manière dont d'autres territoires ont fait face à un problème spécifique ?

Le site internet de l'ICMD (Le Réseau M4D) propose de nombreuses études de cas¹⁹ expliquant comment des territoires de par le monde ont su répondre de manière efficace aux enjeux liés à la migration et au développement. En outre, chaque indicateur fournit des exemples sur la manière dont certains territoires ont fait face à des problématiques spécifiques. D'autres exemples de bonnes pratiques figurent dans le livre blanc de l'OIM-ICMD.²⁰

8 Où trouver des outils et supports de formation utiles ?

« Ma boîte à outils de l'ICMD »²¹ propose des outils flexibles et complets pour les acteurs locaux (ALR, organisations de la société civile, associations de migrants, monde universitaire, organisations internationales, etc.). Ils expliquent en détail comment intégrer la migration dans la planification du développement local afin de mieux exploiter le potentiel de développement des migrations. De plus, chaque indicateur vous renvoie à des outils d'apprentissage en ligne, des supports de formation et des manuels complémentaires sur ce thème précis.

19 ICMD, « Études de cas, » *Ressources M4D* (2017). Disponibles à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

20 ICMD et OIM, *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà* (Genève, Suisse, OIM, 2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

21 ICMD, *Ma boîte à outils de l'ICMD* (2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Cadre Institutionnel		à partir de la page 31	
1. CARTOGRAPHIE DU CONTEXTE LOCAL	A	Données et faits	page 34
	B	Évaluation des besoins	page 36
	C	Cartographie institutionnelle	page 38
2. ENGAGEMENT ET COORDINATION	A	Engagement des parties prenantes	page 42
	B	Engagement civique	page 44
	C	Coordination	page 46
3. MISE EN ŒUVRE ET PÉRENNISATION	A	Pérennisation	page 50
	B	Évaluation des capacités	page 52
	C	Planification préalable et préparation	page 54












Politiques et Pratiques		à partir de la page 57	
4. MIGRANTS ET SOCIÉTÉ	A	Droits des migrants	page 60
	B	Cohésion sociale et xénophobie	page 64
	C	Engagement de la diaspora	page 68
5. INTÉGRATION TRANSVERSALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES	A	Intégration transversale de la migration aux plans et stratégies de développement local	page 74
	B	Éducation inclusive	page 76
	C	Soins de santé inclusifs	page 80
	D	Marché de l'emploi inclusif	page 84
	E	Infrastructures inclusives	page 88
	F	Agriculture et sécurité alimentaire inclusives	page 90
	G	Investissements inclusifs	page 94
	H	Migration et environnement	page 98

Indicateurs de l'intégration transversale de la migration



Bénéficiaires du projet soutenu par l'ICMD « L'investissement des migrants et le transfert de connaissances pour la relance de la polyculture dans l'Oasis de Figuig » recevant des outils et des équipements pour les aider à cultiver leurs parcelles respectives dans l'Oasis, au Maroc. Source : ICMD.

Cadre Institutionnel					
1. CARTOGRAPHIE DU CONTEXTE LOCAL					
A. Données et faits		B. Évaluation des besoins		C. Cartographie institutionnelle	
Disposez-vous déjà, sur votre territoire, de moyens de collecter et compiler des données probantes sur les effets, au niveau local, de la migration et des déplacements de populations ? Êtes-vous déjà en mesure d'évaluer les interventions ? Ces moyens permettent-ils de prendre en compte des facteurs qui s'entrecroisent comme le sexe, l'âge, le niveau de compétence et le statut administratif des migrants ?		Avez-vous, sur votre territoire, procédé à une évaluation des besoins multisectoriels afin d'identifier les exigences des différentes populations migratoires (membres de la diaspora, personnes déplacées, immigrants, migrants de retour sur leur territoire d'origine, etc.) ? Cette évaluation a-t-elle tenu compte de l'âge, du sexe et du niveau de compétence des migrants ?		Votre territoire a-t-il procédé à une cartographie institutionnelle pour identifier les acteurs qui sont ou devraient être impliqués dans la résolution des problèmes de migration et de déplacements de populations, et afin d'explorer les éventuelles synergies et complémentarités entre les parties prenantes ?	
Si la réponse est oui, ces données ou éléments de preuve sont-ils pris en compte au moment d'élaborer des politiques et de prendre des décisions, et sont-ils recueillis de manière systématique ou ponctuelle ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui empêche le recueil ou la compilation d'éléments probants sur les effets de la migration et des déplacements de populations sur votre territoire et comment combler cette lacune ?	Si la réponse est oui, quels besoins se sont révélés les plus critiques ? Quelles mesures faut-il prendre pour répondre à ces besoins ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de procéder à cette évaluation des besoins ? Comment faire pour la mener à bien ?	Si la réponse est oui, quelles entités se sont révélées être décisives ? Comment faire pour garantir la participation de toutes les parties prenantes concernées ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de procéder à une cartographie institutionnelle et comment surmonter les obstacles ?
					
2. ENGAGEMENT ET COORDINATION					
A. Engagement des parties prenantes		B. Engagement civique		C. Coordination	
Votre territoire donne-t-il la possibilité aux parties prenantes suivantes de participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des interventions et politiques en lien avec la migration et les déplacements de populations ?		Votre territoire propose-t-il des possibilités d'engagement civique aux migrants et aux personnes déplacées ?		Existe-t-il déjà un mécanisme ou une structure de coordination des actions face aux enjeux de migration et de déplacement de populations ?	
Si la réponse est oui, quel est le degré d'efficacité de cette participation et comment la renforcer ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui empêche les parties prenantes de s'impliquer et comment faire pour accroître leur participation ?	Si la réponse est oui, que pouvez-vous faire pour renforcer l'engagement civique des migrants et des personnes déplacées ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de proposer des possibilités d'engagement civique et comment faire pour y parvenir ?	Si la réponse est oui, ce mécanisme peut-il être renforcé pour passer à un niveau supérieur de coordination et si c'est le cas, comment faire ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui empêche une coordination verticale et/ou horizontale entre les différents acteurs, et que faire pour éliminer les obstacles ?
					
3. MISE EN ŒUVRE ET PÉRENNISATION					
A. Pérennisation		B. Évaluation des capacités		C. Planification préalable et préparation	
Votre territoire alloue-t-il ou canalise-t-il des ressources financières et humaines à des interventions en lien avec la migration, les déplacements de populations et le développement, y compris à des mécanismes de coordination ? Ces efforts ont-ils été institutionnalisés avec la formation de groupes de travail spécialement mandatés, l'élaboration de politiques spécifiques ou la promulgation de lois en la matière ?		Les prestataires de services de votre territoire, notamment les représentants du service public, ont-ils les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des migrants et des populations déplacées ?		Votre territoire dispose-t-il d'un plan pour faire face à des afflux croissants de personnes fuyant des zones de conflits ou migrant en raison d'autres facteurs externes comme des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, des projets de développement, etc. ?	
Si la réponse est oui, comment renforcer la pérennité de ces ressources ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui empêche d'allouer de telles ressources, d'élaborer des politiques et de promulguer des lois et que pouvez-vous faire pour remédier à cette situation ?	Si la réponse est oui, comment faire pour que ces capacités soient toujours en phase avec la réalité et, si possible, puissent être transmises à d'autres acteurs locaux ? Les méthodes de formation utilisées sont-elles efficaces ?	Si la réponse est non, quelles sont les principales lacunes en termes de compétences et comment faire pour les combler ?	Si la réponse est oui, est-ce que ces plans intègrent tous les secteurs et acteurs concernés par ces flux migratoires ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche d'élaborer un tel plan et comment faire pour en mettre un en place ?
					

Politiques et pratiques					
4. MIGRANTS ET SOCIÉTÉ					
A. Droits des migrants		B. Cohésion sociale et xénophobie		C. Engagement de la diaspora	
Votre territoire met-il tout en œuvre pour sensibiliser davantage les migrants et les personnes déplacées a) aux services auxquels ils ont droit, et b) à leurs droits (y compris l'accès à la justice) ?		Votre territoire s'emploie-t-il à sensibiliser la population à la contribution des migrants à la cohésion sociale et au développement local en général ?		Votre territoire implique-t-il la diaspora dans des actions en faveur du développement ou lui donne-t-il la possibilité de le faire ?	
Si la réponse est oui, ces mesures ont-elles abouti à des initiatives et des mesures concrètes et, si c'est le cas, l'efficacité et la portée de ces actions peuvent-elles être améliorées (par exemple en les évaluant) et comment faut-il alors procéder ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?	Si la réponse est oui, les mesures prises ont-elles abouti à des initiatives et des actions concrètes ? Si tel est le cas, l'efficacité et la portée de ces actions et initiatives peuvent-elles être améliorées (par exemple, en les évaluant) et comment faut-il procéder ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?	Si la réponse est oui, l'efficacité et la portée de ces actions peuvent-elles être améliorées (par exemple, ont-elles été évaluées ?) et comment faire pour y parvenir ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui empêche les membres de la diaspora de s'engager et comment remédier à cette situation ?
					
5. INTÉGRATION TRANSVERSALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES					
A. Intégration transversale de la migration aux plans et stratégies de développement local		B. Éducation inclusive		C. Soins de santé inclusifs	
Est-ce que les stratégies ou plans de développement régional ou local tiennent compte et intègrent les liens entre migration, déplacements de populations et développement ?		Des mesures concernant l'éducation ont-elles été prises pour faire face aux conséquences des flux de migrants et de personnes déplacées en provenance et à destination de votre territoire ?		Des mesures concernant la santé ont-elles été prises pour faire face aux conséquences des flux de migrants et de personnes déplacées en provenance et à destination de votre territoire ?	
Si la réponse est oui, dans quelle mesure les composantes migratoires de ce plan ont-elles été mises en œuvre ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui empêche l'intégration de la migration et des déplacements de populations et comment procéder à cette intégration ?	Si la réponse est oui, à quels autres besoins éducatifs des populations migrantes faut-il répondre, et de quelle manière ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?	Si la réponse est oui, à quels autres besoins de santé des populations migrantes faut-il répondre, et de quelle manière ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?
					
D. Marché de l'emploi inclusif		E. Infrastructures inclusives		F. Agriculture et sécurité alimentaire inclusives	
Des mesures concernant l'emploi ont-elles été prises pour faire face aux conséquences des flux de migrants et de personnes déplacées en provenance et à destination de votre territoire ?		Votre territoire prend-il en compte les flux entrants et sortants de migrants et de personnes déplacées au moment d'élaborer ses plans de développement durable local ? Exemples d'actions à prendre en compte : les conséquences de l'arrivée et du départ de migrants sur les infrastructures, sur la gestion des déchets, sur l'accès aux ressources énergétiques et à l'eau, sur le logement, sur les transports, sur la réhabilitation des locaux vacants et sur les équipements collectifs.		Votre territoire a-t-il pris les mesures nécessaires pour encourager la coordination avec les migrants, en vue de transmettre des informations exactes sur les opportunités d'investissement rural sur leur territoire d'origine, et de renforcer les liens entre entrepreneurs du négoce agricole et investisseurs migrants ?	
Si la réponse est oui, quels sont les autres besoins en termes d'emploi sur votre territoire et comment faire pour y répondre ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?	Si la réponse est oui, quels sont les autres besoins en termes de planification des populations migrantes et quelles mesures faut-il prendre pour les satisfaire ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui empêche votre territoire de prendre en compte les flux migratoires et comment faire pour qu'il le fasse ?	Si la réponse est oui, l'efficacité et la portée de ces mesures peuvent-elles être améliorées (par exemple, ont-elles été évaluées ?) et comment faire pour y parvenir ?	Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?
					
G. Investissements inclusifs			H. Migration et environnement		
Votre territoire a-t-il pris des mesures pour encourager les investissements productifs des migrants, de leur famille et de la diaspora ?			Votre territoire a-t-il pris des mesures pour évaluer les liens entre les facteurs environnementaux, le changement climatique et les flux migratoires depuis et vers le territoire ?		
Si la réponse est oui, quels efforts sont déployés pour s'assurer que ces investissements sont pérennes ?		Si la réponse est non, qu'est-ce qui vous empêche de prendre de telles mesures ?	Si la réponse est oui, quelles mesures pourraient être prises pour répondre aux difficultés liées à la migration et au développement et résultant de la transformation environnementale et du changement climatique ?		Si la réponse est non, quels sont les freins qui entravent ces mesures et quelles actions pourraient être mises en place pour débloquer la situation ?
					

Cadre



Institutionnel



Les présents indicateurs institutionnels portent essentiellement sur les processus et les structures nécessaires à la promotion de la cohérence des politiques de migration et de développement au niveau local. Pour garantir une cohérence institutionnelle, diverses actions peuvent être mises en œuvre, parmi lesquelles figurent : une évaluation des besoins, une cartographie institutionnelle, le recueil de données et de faits, la mise en place de mécanismes de coordination multipartite, un renforcement des capacités et des allocations budgétaires spécifiques finançant des initiatives en lien avec la migration et le développement.

Cartographie du contexte local

[1]

Mieux comprendre le contexte local en procédant à un recueil de données, à une évaluation des besoins et à une cartographie institutionnelle permet d'adapter le processus d'intégration, et de s'assurer qu'il répondra aux besoins de migration et de développement en exploitant au mieux les possibilités sur le territoire concerné.

Pertinence de l'indicateur

Disposer de données et d'éléments probants suffisants sur les tendances migratoires est essentiel pour élaborer des interventions, des politiques et des stratégies reposant sur des informations factuelles. Avant de concevoir des stratégies, des politiques et des interventions efficaces, il faut compiler des données probantes. Les moyens de collecte de données ou d'informations factuelles sur les migrations sont nombreux. Citons entre autres les systèmes communautaires de suivi (CMBS) et d'autres mécanismes de coordination plus informels que les autorités locales et nationales utilisent également pour partager des données. Les schémas et tendances migratoires obtenus grâce à l'analyse de ces données permettent aux représentants gouvernementaux de classer leurs efforts en matière de migration et de déplacements des populations selon leurs priorités. Ces données peuvent également servir à obtenir des financements et à susciter un élan politique afin d'accroître les chances de réussite des interventions. Un recueil de données sur les effets des tendances migratoires au niveau local renforce les connaissances mondiales sur les liens entre migration et développement, et est une condition préalable essentielle à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Disposez-vous déjà, sur votre territoire, de moyens de collecter et compiler des données probantes sur les effets, au niveau local, de la migration et des déplacements de populations ? Êtes-vous déjà en mesure d'évaluer les interventions ? Ces moyens permettent-ils de prendre en compte des facteurs qui s'entrecroisent comme le sexe, l'âge, le niveau de compétence et le statut administratif des migrants ?

SI OUI

Ces données ou éléments de preuve sont-ils pris en compte au moment d'élaborer des politiques et de prendre des décisions, et sont-ils recueillis de manière systématique ou ponctuelle ?

SI NON

Qu'est-ce qui empêche le recueil ou la compilation d'éléments probants sur les effets de la migration et des déplacements de populations sur votre territoire et comment combler cette lacune ?

Exemples de bonnes pratiques

Le Partenariat local pour l'immigration de Quinte (au Canada) a procédé à un recueil d'éléments probants sur la migration en demandant aux migrants de répondre à des questionnaires en ligne afin de mieux connaître leurs caractéristiques et de cerner leurs besoins. Le but ultime était d'identifier les lacunes en matière de services ainsi que les possibilités et les difficultés rencontrées par les migrants.²²

Dans la région de Calabarzon aux Philippines, un système communautaire de suivi (CBMS) a été mis en place afin de récolter des données de recensement locales sur des indicateurs de pauvreté, d'effectuer des évaluations détaillées des différents niveaux de pauvreté de la population et d'identifier les foyers selon leur niveau de pauvreté. À Calabarzon, le CBMS a également permis d'obtenir des informations sur les foyers concernés par la migration.²³

Pour en savoir plus

Plus d'informations sur les méthodes de recueil de données et d'éléments probants sur la migration au niveau local sont disponibles dans Ma boîte à outils de l'ICMD et la version en ligne de Ma boîte à outils de l'ICMD dans la session 3 du module 1; l'étude de cas de l'ICMD intitulée « Collecter des données au niveau local pour améliorer la gestion de la migration en faveur du développement »; une publication du GRDR sur l'exploitation des profils de migration à l'échelle des municipalités; le « Guide in Generating Local Migration Data » développé par l'ICMD aux Philippines; et sur le portail « Good practices for urban refugees database to support professionals working with urban refugees » du HCR des bonnes pratiques.

Liens avec les Objectifs de développement durable



17.18 – « Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. »

22 ICMD et OIM, *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà* (Genève, Suisse, OIM, 2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

23 ICMD, *Mainstreaming Migration and Development in Local Governance: Roadmap for Local Governments and Experiences from Region 4A-CALABARZON* (2016). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Pertinence de l'indicateur

L'évaluation des besoins est une bonne pratique reconnue dans le cadre du processus de développement local. Elle permet aux décideurs politiques d'identifier les interventions de développement, de migration et de déplacements des populations et de les hiérarchiser selon leur priorité pour mieux faire face aux besoins et situations d'urgence identifiés par les membres des communautés, voire par les migrants eux-mêmes. Du fait que les tendances migratoires varient d'un lieu à un autre et qu'elles dépendent d'un grand nombre de facteurs imbriqués les uns aux autres, il s'agit là d'une première étape importante dans l'élaboration de politiques basées sur des données probantes. L'évaluation des besoins peut servir à formuler des interventions adaptées à l'échelle locale afin d'accéder à des sources de financement et de créer un élan politique augmentant les chances de succès de l'intervention dans le domaine de la migration. Une évaluation des besoins est une condition préalable essentielle à la cohérence des politiques de développement durable car elle permet d'identifier les incohérences et les lacunes des dispositifs existants pouvant retarder la réalisation des objectifs de développement. Les évaluations des besoins permettent aux territoires de clairement identifier les domaines d'action requérant des ressources et une attention particulières. C'est grâce à ces évaluations des besoins qu'il est possible de formuler ou de concevoir des politiques, stratégies et interventions réellement adaptées, permettant de mieux faire face aux défis de la migration et d'exploiter les possibilités qu'elle présente.

Avez-vous, sur votre territoire, procédé à une évaluation des besoins multisectoriels afin d'identifier les exigences des différentes populations migratoires (membres de la diaspora, personnes déplacées, immigrants, migrants de retour sur leur territoire d'origine, etc.) ? Cette évaluation a-t-elle tenu compte de l'âge, du sexe et du niveau de compétence des migrants ?

SI OUI



Quels besoins se sont révélés les plus critiques ?
Quelles mesures faut-il prendre pour répondre à ces besoins ?

SI NON



Qu'est-ce qui vous a empêché de procéder à cette évaluation des besoins ? Comment faire pour la mener à bien ?

Exemples de bonnes pratiques

Un moyen très concret de mener une évaluation des besoins est d'élaborer des profils territoriaux. Au Sénégal, des municipalités ont développé et fait valider des profils migratoires territoriaux permettant aux autorités locales de mieux comprendre les migrants et de dialoguer avec eux, le but étant de formuler des politiques répondant aux besoins réels des populations migrantes.

Citons notamment l'exemple de la région de Sédhiou qui a créé des profils migratoires territoriaux en adoptant une approche participative impliquant les autorités locales, les organisations de la société civile et les communautés de migrants. Cette expérience a fait l'objet de nombreuses publications.²⁴

Pour en savoir plus

De plus amples informations sur l'évaluation des besoins sont disponibles dans l'étude de cas de l'ICMD intitulée « Élaborer des profils migratoires territoriaux pour des politiques efficaces de migration et de développement » ; le manuel pour des évaluations participatives des communautés du ministère de la Santé publique du comté d'Alameda; et le guide du HCR sur l'évaluation des besoins dans des situations d'urgence concernant les réfugiés (« Needs Assessment for Refugee Emergencies » ou NARE).

Liens avec les Objectifs de développement durable



17.14 – « Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. »

24 ICMD, « Élaborer des profils migratoires territoriaux pour des politiques efficaces de migration et de développement, » *Étude de cas n° 12* (2017). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Pertinence de l'indicateur

Ce n'est pas seulement du ressort des gouvernements de gérer les défis et les possibilités liés à la migration. Les acteurs de la migration sont en effet très divers. La cartographie institutionnelle est un outil puissant qui permet aux professionnels de la migration, des déplacements de populations et du développement d'identifier les acteurs clés impliqués dans l'intégration transversale de la migration et du développement. Il permet en outre de cartographier leurs interactions, leurs intérêts et les sources de pouvoirs. De telles informations présentent une valeur inestimable au moment de la conception des interventions, des plans ou des stratégies de migration car elles garantissent l'absence de chevauchement ou de contradictions entre les initiatives de différents acteurs risquant de provoquer des incohérences. Elles permettent également aux parties prenantes de travailler ensemble et avec la société tout entière, ce qui évite les activités redondantes et permet de créer des synergies. C'est seulement après cette étape de cartographie que les territoires peuvent clairement identifier les acteurs devant être impliqués dans les interventions, les politiques et les stratégies de migration formulées pour résoudre les problèmes identifiés lors de l'évaluation des besoins. La cartographie institutionnelle est une étape préalable essentielle à la cohérence des politiques en faveur d'un développement durable.

Votre territoire a-t-il procédé à une cartographie institutionnelle pour identifier les acteurs qui sont ou devraient être impliqués dans la résolution des problèmes de migration et de déplacements de populations, et afin d'explorer les éventuelles synergies et complémentarités entre les parties prenantes ?

SI OUI

Quelles entités se sont révélées être décisives ? Comment faire pour garantir la participation de toutes les parties prenantes concernées ?

SI NON

Qu'est-ce qui vous empêche de procéder à une cartographie institutionnelle et comment surmonter les obstacles ?

Exemples de bonnes pratiques

Les acteurs impliqués dans les enjeux de migration et de développement varient selon les territoires. L'on peut néanmoins mentionner les autorités locales et régionales, le grand public, les organisations et les institutions non gouvernementales de niveaux local et national (y compris les ONG de diasporas), les médias nationaux et locaux, le secteur de l'enseignement local et national, les associations et groupes de citoyens (y compris les groupes de diasporas), le secteur privé (y compris les entrepreneurs migrants), les migrants eux-mêmes, les autorités nationales et les acteurs du développement international.

Pour en savoir plus

De plus amples informations sur la manière de mener une cartographie institutionnelle sont disponibles dans le manuel de l'ICMD intitulé « Migration et développement : une approche issue de la base », et dans le module 2 de Ma boîte à outils de l'ICMD.

Liens avec les Objectifs de développement durable



17.14 – « Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. »

Engagement et coordination

[2]

L'institutionnalisation d'un processus d'intégration transversale de la migration inclusif et global implique un engagement multipartite, intégrant y compris la société civile, et une coordination de toutes les parties prenantes. L'engagement et la coordination encouragent la participation équitable, la redevabilité et la transparence, et contribuent à intégrer la parole des migrants et des personnes déplacées aux politiques et programmes qui les concernent directement.

[2A] Engagement des parties prenantes

Pertinence de l'indicateur

L'engagement des parties prenantes est une pratique exemplaire établie du processus d'intégration de la migration, autant que peuvent l'être les processus d'intégration en général. Au niveau local, l'engagement des différents acteurs est nécessaire pour rationaliser la prise en compte des différentes opinions et perspectives, et instaurer une culture d'intégration qui soit par nature inclusive et globale. De telles relations permettent de contextualiser le processus d'intégration au sein des conventions et discussions internationales sur la migration, dans le cadre des processus régionaux, de la législation et des priorités migratoires nationales, et face au climat qui règne au niveau local en réponse aux tendances migratoires et aux réactions qu'elles suscitent. La prise en compte des besoins et des capacités d'une myriade d'acteurs renforce l'applicabilité et l'efficacité de l'intégration de la migration et augmente les chances d'une mise en œuvre réussie. Pour mener à bien l'exécution des programmes de migration et de développement au niveau local, une adhésion est nécessaire ainsi qu'un soutien politique et institutionnel. Par exemple, le soutien des groupes multipartites (GMP) est essentiel. L'engagement multipartite au niveau local encourage une participation équitable, la redevabilité et la transparence au sein des différents secteurs confrontés aux enjeux de migration et de déplacements de populations. Il est un élément central de la conception et de la mise en œuvre d'interventions dans les domaines de la migration et du développement. En effet, si lors de l'élaboration de ces interventions, tous les acteurs ne sont pas impliqués et consultés, des points de vue déterminants risquent d'être ignorés rendant la mise en œuvre d'autant plus difficile du fait d'un manque d'adhésion et d'enthousiasme des acteurs du secteur privé.

Votre territoire donne-t-il la possibilité aux parties prenantes suivantes de participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des interventions et politiques en lien avec la migration et les déplacements de populations ?

- | | |
|--|---|
| → ONG locales | → Organisations de migrants et de la diaspora |
| → Chambre de commerce | → Syndicats |
| → Établissements d'enseignement locaux | → Principaux employeurs locaux |
| → Parties prenantes de certains secteurs | → Banques et autres institutions financières |
| → Organisations de femmes | → Autres |

SI OUI

Quel est le degré d'efficacité de cette participation et comment la renforcer ?

SI NON

Qu'est-ce qui empêche les parties prenantes de s'impliquer et comment faire pour accroître leur participation ?

Exemples de bonnes pratiques

Les Unités de mobilité humaine mises en place par les gouvernements autonomes décentralisés des provinces d'Imbabura et de Pichincha en Équateur réunissent plus de 70 parties prenantes, parmi lesquelles figurent des institutions publiques et privées, des organisations de la société civile et des organisations internationales actives à l'échelle de la province. Ces unités procèdent à un suivi des initiatives d'intégration de la migration et fournissent des services spécifiques aux migrants et personnes déplacées facilitant leur intégration et encourageant la cohésion sociale de la société en général. Cette action a été reconnue comme « bonne pratique » au niveau national et des efforts sont actuellement déployés pour instaurer ce modèle dans d'autres provinces.

Au Philippines, plusieurs régions (entre autres Calabarzon, Bicol et les Visayas occidentales) disposent d'un groupe multipartite et multiniveau nommé « Comité de migration et développement » (CMD) qui participe à la mise en œuvre d'initiatives et de programmes de migration et développement. Les CMD regroupent des bureaux gouvernementaux, régionaux et locaux, ainsi que des représentants d'entreprises privées, d'universités, d'ONG et d'organisations de migrants.²⁵ Au sein des régions, les provinces, les villes et les municipalités ont elles aussi leur propre CMD. Au niveau régional, les CMD soutiennent les municipalités et mettent en œuvre leurs propres initiatives d'intégration de la migration tout en coordonnant des projets d'acteurs locaux avec des acteurs nationaux. Tout cela favorise une coordination multiniveau qui renforce l'efficacité et la cohérence des politiques.

Pour en savoir plus

De plus amples informations sur les méthodes de consultations des acteurs locaux au sujet de la migration sont disponibles dans le module 2 de Ma boîte à outils de l'ICMD; les études de cas de l'ICMD intitulées « Partenariats multi-acteurs en matière de migration et de développement local », « Garantir une cohérence verticale des politiques de gestion de la migration pour le développement à travers des mécanismes de coordination stratégique » et « Établir un dialogue multi-acteurs pour intégrer la migration dans la planification du développement local »; et le document du GRDR sur la consultation des municipalités.

Liens avec les Objectifs de développement durable



17.14 – « Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. »

17.16 – « Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. »

17.17 – « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. »

25 ICMD, *Mainstreaming Migration and Development in Local Governance: Roadmap for Local Governments and Experiences from Region 4A-CALABARZON*, (2016). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Pertinence de l'indicateur

L'engagement civique des migrants et des personnes déplacées au sein de leur territoire de destination est crucial pour que les politiques les concernant, ou celles formulées spécifiquement à leur intention, tiennent compte de leurs besoins et de leurs intérêts. En l'absence d'un tel engagement, les politiques risquent d'être incohérentes et inefficaces. En outre, la participation des migrants à l'élaboration des politiques renforce la confiance entre les décideurs politiques, les communautés de migrants et les autres acteurs au sein de la population, et peut favoriser également l'appropriation des migrants et renforcer leur volonté de coopérer et soutenir la mise en œuvre de ces politiques. L'engagement civique des migrants est extrêmement bénéfique car il contribue à ce que personne ne soit laissé de côté. Il réaffirme la représentativité des institutions du territoire et consolide les institutions démocratiques, ce qui promeut l'état de droit et l'égalité d'accès à la justice.

Votre territoire propose-t-il des possibilités d'engagement civique aux migrants et aux personnes déplacées ? Il peut s'agir entre autres :

- De permettre la participation des migrants au sein d'organes représentatifs spéciaux
- D'accorder le droit de vote aux élections locales pour les non-citoyens
- De créer d'autres formes de participation et d'engagement politiques si les non-citoyens n'ont pas le droit de voter aux élections nationales
- D'encourager la représentation des associations de migrants et des syndicats

SI OUI



Que pouvez-vous faire pour renforcer l'engagement civique des migrants et des personnes déplacées ?

SI NON



Qu'est-ce qui vous empêche de proposer des possibilités d'engagement civique et comment faire pour y parvenir ?

Exemples de bonnes pratiques

En Italie, plusieurs régions et municipalités ont créé des organes consultatifs des immigrants (consulta immigrant) pour leur permettre de s'exprimer, étant donné qu'ils n'ont pas le droit de vote, mais qu'ils font partie du tissu social communautaire. Dans la province autonome de Bolzano, tous les immigrants non européens dépourvus du droit de vote disposent d'un droit de facto de participer aux réunions du conseil municipal et de donner leur avis, à condition d'être âgés de plus de 18 ans, d'être en situation régulière et d'avoir un casier judiciaire vierge. Le président du conseil des immigrants, élu par ses membres, peut participer et s'exprimer lors des

réunions du conseil municipal sur tous les thèmes abordés lors de ces réunions. Cela lui donne une possibilité d'influencer le processus de décision local. Le conseil des immigrants a également pour rôle de soutenir les projets et initiatives en matière d'intégration.

Dans le canton de Vaud, en Suisse, la Chambre cantonale consultative des immigrants (CCCI) agit en tant qu'organe extraparlamentaire et prend part aux décisions concernant l'immigration et l'intégration. La Chambre est formée de représentants de communautés de migrants.²⁶

Pour en savoir plus

Plus d'informations sur la promotion de l'engagement civique des migrants sont disponibles dans Ma boîte à outils de l'ICMD et de Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD dans la session 4 du module 3; le document de la Commission européenne intitulé « Promoting Immigrants' Democratic Participation and Integration » (« Promouvoir l'intégration et la participation démocratique des immigrants »); et le document de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) intitulé « Together in the EU – Promoting the Participation of Migrants and their Descendants » (« Ensemble dans l'Union européenne - Promouvoir la participation des migrants et de leurs descendants »).

Liens avec les Objectifs de développement durable



4.7 – « Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »



10.2 – « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »



16.3 – « Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice. »

16.6 – « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. »

16.7 – « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision. »

16.10 – « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. »

16.B – « Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable. »

26 ICMD, *Ma boîte à outils de l'ICMD* (2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Pertinence de l'indicateur

Une coordination efficace entre les acteurs du secteur public travaillant à différents niveaux sur des problématiques de migration, de déplacement de populations et de développement est cruciale si l'on veut harmoniser et synchroniser les interventions et politiques migratoires. Des mécanismes de coordination permettent à tout le monde d'avoir accès à des informations récentes sur les tendances migratoires, les lacunes en termes de services et les intérêts des parties prenantes. Lorsque tous les acteurs du service public concernés ont accès à une base de connaissances commune, cela renforce la complémentarité des plans, des politiques et des interventions en matière de migration et les communautés de migrants en bénéficient. La coordination du travail des acteurs du service public qui s'emploient à résoudre les problématiques de migration, de déplacements de populations et de développement est une condition préalable essentielle à une cohérence des politiques de développement durable. En effet, seule une communication ouverte des objectifs, des exigences, des obstacles, des compétences et des tendances actuelles permet de définir un objectif universel commun que tous les acteurs du secteur public s'efforceront d'atteindre.

Existe-t-il déjà un mécanisme ou une structure de coordination des actions face aux enjeux de migration et de déplacement de populations ? Il peut s'agir d'une coordination :

- entre différents ministères d'un même territoire (coordination horizontale, entre différents ministères ou bureaux d'une même unité administrative locale (UAL))
- entre votre territoire et d'autres localités du pays (par exemple, villes jumelées)
- entre différents échelons gouvernementaux (vertical, entre plusieurs autorités locales, régionales et nationales) ?

SI OUI

Ce mécanisme peut-il être renforcé pour passer à un niveau supérieur de coordination et si c'est le cas, comment faire ?

SI NON

Qu'est-ce qui empêche une coordination verticale et/ou horizontale entre les différents acteurs, et que faire pour éliminer les obstacles ?

Exemples de bonnes pratiques

Le Programme d'appui aux initiatives de développement local (PAIDEL) a initialement été conçu pour accompagner les récentes politiques de décentralisation en Mauritanie, au Mali et au Sénégal. Grâce à des processus de développement local adaptés sur mesure, le Programme permet à de nombreuses parties prenantes (notamment des acteurs locaux, du secteur public et du secteur privé, mais aussi à des ressortissants) de participer activement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de développement mises en place par les autorités locales. Sont également organisées, dans le cadre de ce Programme, des activités en France de soutien aux initiatives de co-développement des migrants venus du bassin du fleuve Sénégal, le but étant d'impliquer également les membres de la diaspora.²⁷

Une autre « bonne pratique » de promotion de la coordination entre différentes parties prenantes est le recours, par la municipalité d'Upala, au Costa Rica, à un réseau de promoteurs féminins pour créer, avec l'aide de nombreux autres acteurs, un centre de soutien aux migrants.²⁸

Pour en savoir plus

De plus amples informations sur les manières de coordonner de manière efficace les différents acteurs sont disponibles dans Ma boîte à outils de l'ICMD et de Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD dans le module 2.

Liens avec les Objectifs de développement durable



17.14 – « Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. »

17.17 – « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. »

27 GRDR, *Le développement économique local : territoire, filières et entrepreneuriat* (2014). Disponible à l'adresse suivante http://www.grdr.org/IMG/pdf/Guide_DEL_version_finale_bd.pdf

28 ICMD, « Gérer la migration et le développement par la voie de l'articulation intergouvernementale, » *Étude de cas n° 11* (2017). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Mise en œuvre et pérennisation

[3]

Pour garantir la pérennité du processus d'intégration de la migration, des ressources humaines et financières suffisantes doivent être allouées, des groupes permanents de travail sur la migration et le développement doivent être mis en place, les capacités des représentants du service public doivent être renforcées et une phase de préparation aux changements migratoires doit être envisagée. Ces mesures permettent de nuancer les interventions, de mieux les cibler et d'en accroître leur efficacité.

Pertinence de l'indicateur

Allouer ou canaliser des ressources humaines et financières spécifiques pour la création et la mise en œuvre d'interventions, de politiques, de plans ou de structures en lien avec la migration, les déplacements de populations et le développement est essentiel pour en assurer la viabilité et la durabilité. L'origine de ces ressources peut varier du fait que les ressources nationales et extérieures sont soumises à des changements de priorités et à une situation politique instable. Ainsi, des démarches inventives et innovantes pour obtenir des ressources permettant de faire face aux enjeux de la migration, des déplacements de populations et de développement doivent être initiées, afin de garantir le succès des programmes et la cohérence des politiques dans ces domaines. L'institutionnalisation des efforts d'intégration de la migration par des politiques et la formation de groupes de travail permanents qui survivent aux mandats électoraux permet également de renforcer la pérennité des actions.

Votre territoire alloue-t-il ou canalise-t-il des ressources financières et humaines à des interventions en lien avec la migration, les déplacements de populations et le développement, y compris à des mécanismes de coordination ? Ces efforts ont-ils été institutionnalisés avec la formation de groupes de travail spécialement mandatés, l'élaboration de politiques spécifiques ou la promulgation de lois en la matière ?

SI OUI

Comment renforcer la pérennité de ces ressources ?

SI NON

Qu'est-ce qui empêche d'allouer de telles ressources, d'élaborer des politiques et de promulguer des lois et que pouvez-vous faire pour remédier à cette situation ?

Exemples de bonnes pratiques

En 2012, dans le cadre du plan d'activité et du budget municipal, un fonds d'urgence sociale (FES5) a été créé à Lisbonne, au Portugal. Ce fonds est en fait un fonds d'urgence qui apporte un soutien financier à des institutions privées de solidarité sociale qui collaborent avec la municipalité de Lisbonne et qui, en temps de crise, font face simultanément à une demande accrue et à une diminution de leurs capacités. La municipalité, par le truchement de ce fonds, a pu soutenir le Conseil portugais pour les réfugiés pour qu'il vienne en aide au Centre d'accueil d'enfants réfugiés qui ne parvenait plus à faire face à un afflux croissant de personnes.²⁹

Aux Philippines, et grâce aux efforts de l'ICMD, l'Autorité nationale pour l'économie et le développement (la NEDA) a pris un décret-loi imposant à tous les bureaux régionaux de la NEDA de former un comité sur la migration et le développement afin de faciliter l'adoption de plans et politiques de développement local. Ces comités ont facilité l'institutionnalisation de l'intégration de la migration dans la planification de développement local et régional, garantissant la cohérence des différents programmes et politiques de développement et de migration mis en œuvre par des entités régionales et locales diverses et variées. De plus, ces comités ont appuyé l'application du modèle de gestion de la migration dans d'autres régions des Philippines.

Pour en savoir plus

Pour de plus amples informations sur la pérennisation des actions, consultez les études de cas de l'ICMD intitulées « Garantir une cohérence verticale des politiques de gestion de la migration pour le développement à travers des mécanismes de coordination stratégique » et « Intégrer la migration dans les relations de coopération décentralisée »; le « Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée » de l'ICMD; le manuel du GIZ (Coopération internationale allemande) intitulé « Migration tools – Options for sustainability » (« Outils de migration – Options de renforcement de la durabilité »); et la formation ouverte en ligne du CIF-OIT sur le financement participatif pour le développement (« Crowdfunding for Development »).

Liens avec les Objectifs de développement durable



17.3 – « Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. »

17.5 – « Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés. »

17.9 – « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. »

29 Teresa Juzwiak, *Migrant and Refugee Integration in Global Cities: The Role of Cities and Businesses*, rapport d'étude de cas sur Lisbonne, au Portugal. Processus de La Haye sur les réfugiés et les migrations, Université des Nations Unies (UNU-MERIT) et Université de Maastricht (2014). Disponible à l'adresse suivante : <http://thehagueprocess.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/04/LisbonTHP.pdf>

Pertinence de l'indicateur

Il est essentiel de donner, aux représentants des services publics, les outils et les compétences nécessaires pour concevoir et mettre en place de manière efficace des stratégies, des politiques et des interventions afin de réaliser les objectifs fixés dans le domaine de la migration, des déplacements de populations et du développement. La maîtrise de certaines thématiques - comme les droits des migrants et la sensibilisation aux réalités culturelles - ainsi que la maîtrise de compétences pratiques de gestion de projet font que les représentants des services publics sont capables de formuler des politiques et des interventions ciblées basées sur des besoins identifiés, qu'ils sont alors en mesure de mettre en œuvre avec habileté et efficacité. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que des politiques et des stratégies qui paraissent bien élaborées sur le papier peuvent échouer au stade de leur mise en œuvre, si elles ne correspondent pas aux compétences des prestataires de services. Par exemple, si les représentants du service public parlent les langues des communautés d'immigrants, ces derniers pourront davantage accéder aux services et nouer des liens de qualité avec les autorités locales. S'assurer que les représentants des autorités publiques locales sont compétents dans certains domaines (conception et mise en œuvre de projets, élaboration de budgets, migration et développement, communication interculturelle ou droits de l'homme) est essentiel pour créer des solutions efficaces basées sur des politiques répondant aux problèmes de migration et de développement.

Les prestataires de services de votre territoire, notamment les représentants du service public, ont-ils les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des migrants et des populations déplacées ? Il peut s'agir entre autres de compétences dans les domaines suivants :

- Sensibilisation aux réalités culturelles et de genre
- Connaissances des droits des migrants
- Connaissances du cadre politique (inter)national régissant la migration
- Connaissances des effets de la migration sur leur territoire (d'un point de vue social, démographique, économique et culturel), y compris au travers de l'engagement de la diaspora
- Connaissances des conditions de vie des migrants et de leurs familles, des défis auxquels ils doivent faire face sur le territoire et des différences de situation entre les hommes et les femmes



→ **Connaissances des langues parlées par les migrants présents sur le territoire**

SI OUI

Comment faire pour que ces capacités soient toujours en phase avec la réalité et, si possible, puissent être transmises à d'autres acteurs locaux ? Les méthodes de formation utilisées sont-elles efficaces ?

SI NON

Quelles sont les principales lacunes en termes de compétences et comment faire pour les combler ?

Exemples de bonnes pratiques

Dans certaines localités du Maroc, l'association internationale MDCD (Migration Développement Citoyenneté et Démocratie) forme des représentants politiques et du personnel technique pour qu'ils soient en mesure d'aider les migrants de retour au Maroc à bénéficier de leurs droits à la retraite qu'ils ont acquis à l'étranger.³⁰

Dans la région de Los Santos, au Costa Rica, les représentants du service public prennent des cours de langue indigène Ngäbe-Buglé pour que les communautés transfrontalières indigènes aient davantage accès aux services publics, notamment aux services de soins, d'éducation et de recherche d'emploi. En facilitant le dialogue entre les immigrants et les prestataires de services, la qualité de ces services s'en trouve renforcée et les populations visées y ont davantage accès.³¹

Pour en savoir plus

Davantage d'informations sur les évaluations des capacités sont disponibles dans Ma boîte à outils de l'ICMD et de Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD; les rapports de pays de l'ICMD; et les modules de formation sur le développement et la migration internationale de l'OIM.

Liens avec les Objectifs de développement durable



17.9 – « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. »

17.14 – « Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. »

30 ICMD et OIM, *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà* (Genève, Suisse, OIM, 2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

31 ICMD, « Briser les barrières linguistiques pour renforcer l'inclusion des migrants, » *Étude de cas #10* (2017). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Planification préalable et préparation

Pertinence de l'indicateur

L'histoire a prouvé que les déplacements importants de migrants et de populations sont très imprévisibles et qu'en règle générale, les territoires sont très mal préparés face à l'arrivée de ces populations. Ce manque de préparation peut signifier une pénurie critique de services essentiels (logement, éducation, soins de santé, services juridiques) pour les nouveaux arrivés, créant des tensions entre eux et les populations de leur territoire d'accueil. Il est donc nécessaire de planifier les arrivées croissantes de migrants et de personnes déplacées, et les programmes de préparation doivent cadrer avec les politiques sectorielles afin de renforcer la cohérence de ces dernières, qu'elles soient territoriales ou nationales. Disposer d'un plan ou d'une stratégie de gestion des changements rapides des tendances migratoires au niveau local assure une migration sûre et ordonnée et permet aux territoires de mieux faire respecter les droits des migrants, même en temps de crise.

Votre territoire dispose-t-il d'un plan pour faire face à des afflux croissants de personnes fuyant des zones de conflits ou migrant en raison d'autres facteurs externes comme des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, des projets de développement, etc. ?

SI OUI

Est-ce que ces plans intègrent tous les secteurs et acteurs concernés par ces flux migratoires ?

SI NON

Qu'est-ce qui vous empêche d'élaborer un tel plan et comment faire pour en mettre un en place ?

Exemples de bonnes pratiques

La plateforme 100 Resilient Cities et l'International Rescue Committee (IRC) soutiennent la ville d'Amman, en Jordanie, dans la formulation de sa prochaine stratégie de résilience pour qu'elle tienne compte davantage des besoins des migrants et des personnes déplacées. Cet appui se traduit par l'organisation d'activités comme le recueil de données, des visites de sites et la tenue d'ateliers de travail, toutes ayant permis de fournir des recommandations éclairées sur les points critiques à inclure dans la stratégie. Suite à ces recommandations, la municipalité du Grand Amman a créé un centre de recherche sur la résilience urbaine chargé de récolter et d'analyser des données pertinentes sur les groupes marginalisés (comme les migrants et les personnes déplacées), avec une attention toute particulière prêtée aux femmes et aux filles. De plus, la ville d'Amman s'est employée à encourager les rencontres multiculturelles pour que les populations locales et de migrants puissent dialoguer et échanger au quotidien.

La ville favorise également l'entrepreneuriat auprès des migrants et des personnes déplacées, en leur proposant un accès à des espaces de travail partagés où ils peuvent se renseigner sur la création d'entreprise et la recherche d'emploi.³²

Pour en savoir plus

De plus amples informations sur la préparation et la planification préalable sont disponibles dans le « Manuel relatif à la planification et à la mise en œuvre des programmes d'aide au développement pour les réfugiés » du HCR; le cours d'autoformation du Global Shelter Cluster More Than Just a Roof: An Introduction to Shelter Programming » (« Plus qu'un toit : introduction aux programmes d'abris d'urgence »); et la publication de 100 Resilient Cities intitulée « Global Migration: Resilient Cities at the Forefront – Strategic Actions to Adapt and Transform our Cities in an Age of Migration » (« Migration mondiale : des villes résilientes en première ligne – Mesures stratégiques pour adapter et transformer nos villes à l'ère de la migration »).

Liens avec les Objectifs de développement durable



3.D – « Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux. »



10.7 – « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. »



11.B – « Accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux. »

32 100 Resilient Cities, *Global Migration: Resilient Cities in the Forefront* (2016). Disponible à l'adresse suivante <https://medium.com/resilient-cities-at-the-forefront>

Politiques et pratiques

Étant donné l'incroyable diversité des expériences locales, ces indicateurs proposent différents types d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration de politiques et de pratiques qui soient cohérentes avec les efforts déployés pour soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable. Ces indicateurs portent sur des enjeux tels que la cohésion sociale, les droits des migrants, l'autonomisation des migrants et des personnes déplacées, l'engagement des membres de la diaspora, l'éducation inclusive, le marché de l'emploi inclusif, des soins de santé inclusifs et une préparation et une planification locale inclusives.

Migrants et société

[4]

Le degré d'intégration des migrants et des personnes déplacées dans la société et l'ampleur de leurs contributions au développement sont directement liés au degré de respect et d'application de leurs droits. Ainsi, une insertion des migrants établie sur la base d'une non-discrimination bénéficie aussi bien aux territoires d'origine qu'aux territoires d'accueil.

Pertinence de l'indicateur

Le degré d'intégration des migrants et des personnes déplacées dans la société et l'ampleur de leur contribution au développement sont directement liés au degré de respect et d'application de leurs droits. Une approche de la gouvernance de la migration fondée sur les droits de l'homme met les migrants et leurs besoins au centre des préoccupations et est un moyen efficace de renforcer leurs capacités à contribuer au développement. Même si la loi garantit aux migrants et aux personnes déplacées des droits d'accès à des services essentiels, ces droits ne peuvent être respectés que si les migrants et les personnes déplacées en ont eux-mêmes connaissance et savent de quelle protection ils peuvent bénéficier. Par conséquent, les territoires ont tout avantage à déployer des efforts pour informer les migrants et les personnes déplacées des services disponibles et de leurs droits, afin de s'assurer qu'ils y ont accès car cela renforce leur autonomisation et leur donne les moyens de tirer parti des aspects positifs de la migration. Les droits accordés aux migrants sont souvent fondés sur des concepts de non-discrimination et d'égalité d'accès pour tous. Informer les migrants de leurs droits et préconiser le recours aux protections garanties par ces droits encouragent l'égalité et les pratiques non-discriminantes, afin de ne laisser personne de côté.

Votre territoire met-il tout en œuvre pour sensibiliser davantage les migrants et les personnes déplacées a) aux services auxquels ils ont droit, et b) à leurs droits (y compris l'accès à la justice) ? Il peut s'agir entre autres des services suivants :

- Des protections (assurant un accès à des services comme les soins de santé, l'éducation et la justice, quel que soit le statut de la personne concernée)
- Des services de prévention et d'intervention contre les violences faites aux femmes
- Des services d'information (centres de ressources pour les migrants par exemple)
- Des cours de langue
- Des services aux victimes de traite des personnes
- Des services spécialisés d'orientation après l'arrivée dans le pays
- Des services spécialisés à l'attention des personnes qui sont sur le départ
- Autres

SI OUI

Ces mesures ont-elles abouti à des initiatives et des mesures concrètes et, si c'est le cas, l'efficacité et la portée de ces actions peuvent-elles être améliorées (par exemple en les évaluant), et comment faut-il alors procéder ?

SI NON

Qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?

Exemples de bonnes pratiques

La municipalité de la ville de New York a créé une pièce d'identité gratuite pour tous ses habitants. Sur simple présentation de cette carte d'identité, son titulaire a accès aux services de la municipalité et peut s'identifier. Les sans-abris et les migrants en situation irrégulière se voient également remettre une carte d'identité.³³

Le canton d'Upala, au Costa Rica, situé à la frontière avec le Nicaragua, connaît une migration transfrontalière importante signifiant que, pour des motifs professionnels ou autres, de nombreuses personnes vivent à la fois dans les deux pays. Cette situation présente de nombreux enjeux en raison du vide juridique préjudiciable à ces personnes qui n'ont aucun droit et ne peuvent donc pas bénéficier des services de base en raison de leur statut de migrant en situation irrégulière. L'ICMD a donc décidé de soutenir la création d'un modèle de gestion de la mobilité transfrontalière, qui fournit aux travailleurs et citoyens transfrontaliers un statut et une pièce d'identité spéciaux leur garantissant une égalité d'accès à des services comme les soins de santé, l'éducation et l'aide à l'insertion sur le marché du travail.

Pour en savoir plus

De plus amples informations sur la garantie des droits des migrants sont disponibles dans les études de cas de l'ICMD intitulées « Un modèle intégral pour la gestion de la mobilité transfrontalière », « Assurer la prestation de services à travers des Centres de Ressources pour Migrants » et « Protéger les droits des femmes migrantes et transfrontalières »; Ma boîte à outils de l'ICMD et de Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD dans la session 5 du module principal; le document de l'OIM intitulé « Gestion d'un Centre de ressources pour migrants efficace : Manuel destiné aux spécialistes »; et la publication de l'OIT-OIM-OSCE intitulée « Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination » (« Manuel d'instauration de politiques de travail migratoires efficaces dans les pays d'origine et d'accueil »).

Liens avec les Objectifs de développement durable



1.4 – « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. »



3.8 – « Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. »

33 ICMD et OIM, *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà* (Genève, Suisse, OIM, 2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>



10.2 – « Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »

10.3 – « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »



16.3 – « Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice. »

16.6 – « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. »

16.9 – « Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. »

16.B – « Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable. »

Pertinence de l'indicateur

La cohésion sociale, qui se traduit communément par la solidarité, des valeurs communes, des liens sociaux forts et la lutte contre les disparités, revêt encore plus d'importance pour les territoires devant faire face à des flux entrants ou sortants de migrants et de personnes déplacées. Encourager la cohésion sociale au sein des communautés par des initiatives de lutte contre la discrimination et des événements communautaires contribue à promouvoir l'insertion, l'égalité des chances et l'intégration. Pour les nouveaux arrivants aussi bien que pour les habitants, la cohésion sociale au sein d'un territoire est source de paix et de soutien, car elle apporte la prospérité et le bien-être. Ainsi, chaque effort que déploient les territoires pour renforcer la cohésion au sein de la société contribue au respect et à l'application des droits des migrants.

Votre territoire s'emploie-t-il à sensibiliser la population à la contribution des migrants à la cohésion sociale et au développement local en général ?* Il peut s'agir entre autres :

- **D'organiser des événements culturels**
- **De mettre en place des initiatives de lutte contre la discrimination**
- **D'organiser des journées portes ouvertes ou des journées des communautés dans les centres d'accueil de migrants et de demandeurs d'asile**

***Les groupes de personnes faisant l'objet d'une discrimination sous des formes diverses et multiples et sur la base de facteurs comme le sexe, l'âge, la religion ou l'appartenance ethnique doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.**

SI OUI

Les mesures prises ont-elles abouti à des initiatives et des actions concrètes ? Si tel est le cas, l'efficacité et la portée de ces actions et initiatives peuvent-elles être améliorées (par exemple, en les évaluant) et comment faut-il procéder ?

SI NON

Qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?

Exemples de bonnes pratiques

En Équateur, l'Unité de mobilité humaine mise en place par le gouvernement de la province de Pichincha promeut la cohésion sociale selon quatre axes stratégiques : (i) accueil et prestations de soins aux personnes dans le besoin ; (ii) promotion de l'insertion économique des migrants ; (iii) recherches (iv) lobbying auprès des représentants politiques et possibilités de participation à la vie sociale de la province. Dans le cadre du dernier axe stratégique, l'Unité a organisé avec succès des campagnes de sensibilisation pour développer l'empathie et la bienveillance au sein des populations locales vis-à-vis des migrants et des personnes déplacées, et inviter à l'appréciation et à l'acceptation de la diversité. Pour ce faire, elle a développé des produits promotionnels et éducatifs comme des livres et des témoignages radiophoniques, conçus avec des jeunes migrants et non migrants dans le cadre de rencontres de transmission et d'éducation par les pairs et d'ateliers d'expression artistique, ainsi que d'événements de masse organisés dans des espaces publics. Tous ces événements ont su attirer l'attention sur les droits des migrants et des personnes déplacées et sur leurs contributions positives à la société.

Demokrati for Barns Framtid (DBF) promeut l'intégration des enfants âgés de cinq ans et plus dans la communauté locale suédoise en créant des lieux de rencontre pour différents groupes qui se réunissent autour d'activités sociales et éducatives permettant d'amorcer le dialogue avec les jeunes migrants. L'objectif est d'encourager l'apprentissage, le développement personnel et l'insertion sociale des communautés de jeunes migrants. Les activités favorisent le vivre ensemble et sensibilisent les participants aux droits de l'homme, à la démocratie, à l'égalité raciale et de genre, à la prise d'initiatives et aux responsabilités sociales. Elles permettent également de mieux comprendre la société suédoise. Accompagnés de leurs parents, des jeunes Suédois et des jeunes migrants se retrouvent autour d'activités comme des cours de natation, une aide aux devoirs, des rendez-vous sur les thèmes de la diversité, des séminaires ou des événements sportifs.³⁴

Le projet « Casa Comunitária da Mouraria », qui bénéficie du soutien direct de la municipalité, agit en faveur de l'insertion sociale des populations les plus vulnérables. Il organise des cours de langue portugaise, rénove des bâtiments et propose des initiatives d'intégration de migrants et de réfugiés. L'un des objectifs clés du programme est de consolider les relations entre les quartiers et la municipalité.³⁵

Pour en savoir plus

Pour plus d'informations sur les manières d'agir en faveur de la cohésion sociale, consultez les études de cas de l'ICMD intitulées « Lutter contre le racisme et la xénophobie par la voie de la sensibilisation et la promotion de l'interculturalisme » et « Limiter l'exclusion basée sur l'ethnie et la caste dans les zones rurales à l'aide de la migration et du développement » ; Ma boîte à outils de l'ICMD et Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD dans le module 5 ; et la publication de la Commission australienne des droits de l'homme intitulée « Building Social Cohesion in Our Communities » (« Renforcer la cohésion sociale dans nos communautés »).

34 ICMD, *Ma boîte à outils de l'ICMD* (2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

35 Teresa Juzwiak, *Migrant and Refugee Integration in Global Cities: The Role of Cities and Businesses, rapport d'étude de cas sur Lisbonne, au Portugal*. Processus de La Haye sur les réfugiés et les migrations, Université des Nations Unies (UNU-MERIT) et Université de Maastricht (2014). Disponible à l'adresse suivante : <http://thehagueprocess.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/04/LisbonTHP.pdf>

Liens avec les Objectifs de développement durable



1.4 – « D’ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu’ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d’autres formes de propriété, à l’héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. »



10.2 – « Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »

10.3 – « Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »



11.B – « Accroître nettement le nombre de villes et d’établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d’action intégrés en faveur de l’insertion de tous, de l’utilisation rationnelle des ressources, de l’adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux. »



16.B – « Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable. »

Pertinence de l'indicateur

L'engagement de la diaspora est complexe et multiforme. Il est cependant communément admis qu'il peut être bénéfique aussi bien aux territoires d'origine qu'aux territoires de destination. Les migrants qui vivent à l'étranger ne se contentent pas de transférer des fonds vers leur territoire d'origine. Ils font également des actions philanthropiques ou investissent dans des secteurs d'activité nouveaux et émergents, voire créent des entreprises sur leur territoire d'origine qui favorisent son développement et sa croissance économique. Leurs connaissances et leur compréhension de leur pays d'origine permettent aux membres de la diaspora de relier deux territoires et en quelque sorte de les unir. Les initiatives de développement économique et social que prennent les membres de la diaspora contribuent à replacer les enjeux de migration et de déplacements de populations au sein d'un agenda de développement mondial plus large.

Votre territoire implique-t-il la diaspora dans des actions en faveur du développement ou lui donne-t-il la possibilité de le faire ? Il peut s'agir entre autres de :

- Plateformes et initiatives de travail en réseau
- Aide aux investissements
- Promotion des partenariats
- Partenariats de coopération décentralisée
- Financements spéciaux
- Corps de bénévoles
- Comités spécialisés
- Autres

SI OUI

L'efficacité et la portée de ces actions peuvent-elles être améliorées (par exemple, ont-elles été évaluées ?) et comment faire pour y parvenir ?

SI NON

Qu'est-ce qui empêche les membres de la diaspora de s'engager et comment remédier à cette situation ?

Exemples de bonnes pratiques

Dans des localités du département de Morazán, au Salvador, des programmes d'entrepreneuriat ont été élaborés pour que les membres de la diaspora puissent apporter un soutien financier et technique aux jeunes entrepreneurs du pays. Concrètement, des perspectives d'auto-entrepreneuriat sont créées par la formation de jeunes tentés par l'émigration irrégulière et qui présentent un potentiel en tant que créateurs d'entreprise. Les cours qui leur sont proposés contribuent à renforcer

leur opinion d'eux-mêmes, leur offrent une éducation financière et les forment au travail d'équipe et à la prise de décisions, à la préparation de plans d'affaires et à la gestion d'équipements. Des organisations de la diaspora salvadorienne aux États-Unis participent à cette initiative afin d'intensifier la mobilisation des ressources et d'étendre les réseaux de ces jeunes entrepreneurs.³⁶

L'ICMD a soutenu un projet dans la province tunisienne de Kasserine impliquant des Tunisiens établis dans la région Toscane en Italie et travaillant dans le domaine de la santé. Le but était d'améliorer l'accès et la qualité des soins dans les structures de santé publique en Tunisie, grâce à une coopération décentralisée entre les deux régions. Les professionnels de santé de Kasserine ont renforcé leurs capacités grâce à un transfert de connaissances et des séances de formation dispensées par la diaspora tunisienne établie en Italie, qui a également fourni des ressources pour moderniser et améliorer les installations dans différentes cliniques tunisiennes.

L'État du Kérala est le seul État indien à s'être doté d'une stratégie de diaspora et de migration dans son plan de développement local. Cette stratégie vise les non-résidents kéralais, les migrants de retour au Kérala et les personnes migrants d'une région du Kérala à une autre. Elle a pour objectif de créer un environnement propice à l'intégration et à l'autonomisation des migrants.³⁷

Pour en savoir plus

De plus amples informations sur la promotion de l'engagement des membres de la diaspora sont disponibles dans Ma boîte à outils de l'ICMD et Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD dans le module 3; les études de cas de l'ICMD intitulées « Incubation d'entreprises dirigées par des jeunes avec l'appui de la diaspora », « Engager la diaspora pour le développement rural local » et « Impliquer la diaspora dans le renforcement de l'économie locale »; et un document de l'OIM et du MPI intitulé « Développer une feuille de route pour l'engagement des diasporas dans le développement. »

Liens avec les Objectifs de développement durable



8.3 – « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »

8.5 – « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »

8.6 – « D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. »

36 ICMD, « Incubation d'entreprises dirigées par des jeunes avec l'appui de la diaspora, » *Étude de cas n° 5*, (2017). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

37 ICMD et OIM, *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà* (Genève, Suisse, OIM, 2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>



10.C – « Faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d’envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %. »



17.3 – « Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. »

17.5 – « Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l’investissement en faveur des pays les moins avancés. »

17.16 – « Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d’aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. »

17.17 – « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l’expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. »

Intégration transversale de la migration et du déplacement

[5]

L'intégration transversale de la migration est une bonne pratique reconnue qui crée des politiques de migration et de développement cohérentes. Avec la reconnaissance que la migration et les déplacements de personnes influencent, et sont influencés, par les politiques dans différents domaines, le concept d'intégration de la migration a donc peu à peu émergé comme un processus pour intégrer de manière transversale la migration comme un paramètre dans différents secteurs politiques tels que l'éducation, les infrastructures et l'environnement.

[5A]

Intégration transversale de la migration aux plans et stratégies de développement local

Pertinence de l'indicateur

L'intégration transversale de la migration est une bonne pratique reconnue qui crée des politiques de migration et de développement cohérentes. Avec la reconnaissance que la migration et les déplacements de personnes influencent, et sont influencés, par les politiques dans différents domaines, le concept d'intégration de la migration a donc peu à peu émergé en tant que processus d'insertion de la migration comme un paramètre dans différents domaines politiques, au travers de mécanismes multiniveaux et multipartites. En incorporant les facteurs de migration dans la planification du développement local, il est possible d'intégrer la migration au contexte de développement général d'un territoire (et du pays tout entier). Se faisant, les synergies et interactions entre la migration et les domaines sectoriels de développement deviennent manifestes. Cet indicateur est une forme d'intégration transversale de la migration impliquant l'inclusion de la migration en tant que facteur pertinent des plans de développement local et régional. Cependant, d'autres liens peuvent être établis, par exemple avec l'agriculture, l'éducation, la santé, l'emploi, le tourisme, etc. De même, la migration et les déplacements de populations peuvent également être intégrés aux documents de stratégie sectorielle. La dernière partie de cette section aborde justement cet enjeu pour un ensemble de secteurs spécifiques. Étant donné que tous les secteurs ne sont pas abordés, les utilisateurs sont invités à adapter ces Directives en fonction des secteurs de leur propre territoire.

Est-ce que les stratégies ou plans de développement régional ou local tiennent compte et intègrent les liens entre migration, déplacements de populations et développement ? Selon le contexte, il peut s'agir de liens avec les domaines suivants :

- | | |
|---------------------|------------------|
| → Agriculture | → Santé |
| → Éducation | → Industrie |
| → Emploi | → Investissement |
| → Environnement | → Commerce |
| → Genre | → Tourisme |
| → Gouvernance | → Autres |
| → Droits de l'homme | |

SI OUI

Dans quelle mesure les composantes migratoires de ce plan ont-elles été mises en œuvre ?

SI NON

Qu'est-ce qui empêche l'intégration de la migration et des déplacements de populations et comment procéder à cette intégration ?

Exemples de bonnes pratiques

Dans les régions de Bicol et de Calabarzon, aux Philippines, les Centres de ressources pour les migrants (MRC), créés par décrets-lois et ordonnances, appuient les efforts d'intégration de la migration avec des programmes et services complets à l'intention des migrants et de leur famille. Ces services réduisent le coût social de la migration et tirent parti de tous ses atouts en permettant une migration légale et sûre, un traitement efficace et dans les temps des plaintes et problèmes de santé, et l'exploitation du potentiel de développement socio-économique de la migration. Au niveau local, les efforts des MRC peuvent être mieux alignés sur les priorités de développement et œuvrer en leur faveur. L'impact sur le développement s'en trouve renforcé puisque c'est au niveau local que l'on peut au mieux s'adapter aux besoins et aux réalités de la population migrante.

Pour en savoir plus

Davantage d'informations sur l'intégration transversale de la migration sont disponibles dans le livre blanc de l'ICMD-OIM intitulé « Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà »; Ma boîte à outils de l'ICMD et Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD; « The LGU Guide to Mainstreaming International Migration and Development in Local Development Planning and Governance », qui s'appuie sur le projet soutenu par l'ICMD aux Philippines; le manuel du GMG (Groupe mondial sur la migration) intitulé « Intégration de la migration dans la planification du développement »; les publications du HCDH intitulées « Good Governance Practices for the Protection of Human Rights » (« Bonnes pratiques de gouvernance pour la protection des droits de l'homme ») et « Mainstreaming Human Rights into Development: Stories from the Field » (« Intégration des droits de l'homme dans le développement : cas de terrain »).

Liens avec les Objectifs de développement durable



10.3 – « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »



16.B – « Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable. »



17.9 – « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. »

17.14 – « Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. »

Pertinence de l'indicateur

Le droit à l'éducation est garanti par l'article 13c du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En outre, les migrants adultes et leurs enfants sont moins susceptibles que les autres d'accéder à une éducation inclusive et globale en raison de l'irrégularité de leur situation, d'un manque de contacts sur place, ou du fait qu'ils ne connaissent pas bien le système éducatif ou la langue de leur pays d'accueil. Si l'on veut faire progresser les droits des migrants et respecter l'engagement des ODD de ne laisser personne de côté, les territoires doivent s'efforcer d'offrir des possibilités d'accès à l'éducation aux migrants et aux personnes déplacées. Il est également possible, dans les pays où les taux d'émigration sont élevés, d'aborder, dans le cadre des programmes scolaires des écoles et des centres éducatifs, les thèmes du développement et de la migration. Cela permettrait de sensibiliser les populations aux avantages et aux inconvénients de la migration et de donner des informations sur l'émigration aux enfants de sorte qu'ils puissent plus tard prendre une décision informée. Les ODD insistent sur l'importance d'un accès à une éducation de qualité, notamment par des programmes scolaires interculturels et libres d'accès, essentielle pour que tout le monde soit éduqué.

Des mesures concernant l'éducation ont-elles été prises pour faire face aux conséquences des flux de migrants et de personnes déplacées en provenance et à destination de votre territoire ? Il peut s'agir entre autres de :

- Fournir un accès à l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire, quel que soit le statut migratoire
- Adapter la formation des enseignants, la taille des classes ou les infrastructures
- Fournir des services linguistiques
- Éliminer les disparités de genre dans l'accès et le recours au système éducatif
- S'assurer que les valeurs interculturelles, comme le respect des principes d'autonomisation des femmes et de dignité pour tous, font partie des programmes scolaires

IF YES

À quels autres besoins éducatifs des populations migrantes faut-il répondre, et de quelle manière ?

IF NO

Qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?

Exemples de bonnes pratiques

Les Philippines ont développé une forte « culture de l'émigration » et les projets de travail ou de vie à l'étranger naissent très souvent à un âge précoce. Ces projets de migration sont sources de problèmes divers pour les Philippines : fuite des cerveaux, émergence d'écoles douteuses (ou d'écoles fantômes qui décernent des faux certificats et diplômes) en réponse à la demande d'étudiants désireux de travailler à l'étranger et dépendance croissante des familles vis-à-vis des fonds envoyés par les migrants. L'ICMD soutient la région de Bicol dans la mise en œuvre pionnière de programmes sur la migration et le développement dans les écoles. Ces programmes permettent d'aborder la migration et le développement dans le cadre des programmes scolaires et les enseignants sont formés à cet effet. Ils ont également permis de créer des systèmes de soutien pour les enfants de parents philippins résidant à l'étranger afin de minimiser les coûts sociaux, psychosociaux et financiers de la migration sur les familles de migrants. Ces systèmes de soutien (i) offrent une aide et des conseils ainsi que d'autres services sociaux, (ii) dispensent une éducation financière qui aide les familles à mieux gérer leurs investissements et l'argent qu'elles reçoivent des transferts de fonds tout en réduisant leur dépendance, et (iii) ont permis d'élaborer une cartographie des enfants de migrants et de mettre en place des espaces et un réseau de soutien pour qu'ils expriment leurs préoccupations à l'école.

La municipalité de Hambourg a organisé l'initiative « Parents on the Spot » qui offre aux parents issus de la migration des informations sur le système scolaire allemand, ce qui leur permet de davantage s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants.³⁸ Cette initiative a commencé par un premier contact entre les acteurs du système scolaire allemand et les parents afin d'instaurer la confiance. Les parents ayant participé à cette initiative ont ensuite été encouragés à transmettre les connaissances acquises à leur entourage, voire au-delà. Un total de 2800 parents a pu ainsi être informés.

Pour en savoir plus

De plus amples informations sur la promotion d'une éducation inclusive sont disponibles dans l'étude de cas de l'ICMD intitulée « Le rôle clé des universités pour soutenir l'intégration de la migration dans la planification du développement local »; Ma boîte à outils de l'ICMD et Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD dans le module 2; le document de la Plateforme européenne de la société civile pour l'éducation intitulé « Integrating Refugees and Migrants through Education » (« Intégration des réfugiés et des migrants par l'éducation »); et les directives politiques sur l'inclusion dans l'éducation de l'UNESCO (« Policy Guidelines on Inclusion in Education »).

Liens avec les Objectifs de développement durables³⁹



4 – « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. »

38 ICMD, *Ma boîte à outils de l'ICMD* (2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

39 Les liens entre le concept d'éducation inclusive et les ODD sont exposés dans le document de l'ODI intitulé « Education, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development. »

4.1 – « Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles. »

4.2 – « Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire. »

4.3 – « Faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. »

4.4 – « Augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »

4.5 – « Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. »

4.6 – « Faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. »

4.A – « Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace. »

4.B – « Augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement. »

8.6 – « Réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. »



Pertinence de l'indicateur

Les migrants, tout particulièrement les sans-papiers et ceux en situation irrégulière, qui n'ont pas accès à des soins de santé inclusifs et complets, s'exposent à des risques élevés de mortalité infantile et maternelle ainsi qu'à des cas de décès évitables. Ils sont également plus touchés par des maladies épidémiques comme le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et souffrent davantage de troubles mentaux que le reste de la population. Si d'un point de vue des droits de l'homme, l'accès à des soins complets est essentiel, il présente également des avantages d'un point de vue économique car des individus en bonne santé peuvent davantage contribuer à la croissance et au développement durable. Les migrants et les personnes déplacées sont plus exposés à des risques d'exclusion du système de soins en raison des barrières linguistiques, du fait qu'ils n'ont pas forcément droit aux allocations chômage et qu'ils ne remplissent pas toujours les conditions administratives.

Des mesures concernant la santé ont-elles été prises pour faire face aux conséquences des flux de migrants et de personnes déplacées en provenance et à destination de votre territoire ? Il peut s'agir entre autres de :

- Proposer des services adaptés au sexe et à la culture du patient
- Proposer des soins aux personnes souffrant de troubles mentaux
- Fournir un accès universel à des services de soins primaires et secondaires, quel que soit le statut juridique de la personne souffrante
- Endiguer les maladies transmissibles
- Proposer des services complets de santé reproductive et sexuelle

SI OUI

À quels autres besoins de santé des populations migrantes faut-il répondre, et de quelle manière ?

SI NON

Qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?

Exemples de bonnes pratiques

L'ICMD a mené un projet intitulé « La santé pour tous » dans le cadre d'un partenariat déjà établi entre les autorités régionales de Toscane, en Italie, et la ville de Kasserine, en Tunisie. Le but était d'améliorer l'accès des Tunisiens vivant en Toscane aux services sociaux et de santé, notamment ceux originaires de Kasserine et tout particulièrement les femmes. Le projet impliquait l'organisation d'ateliers de travail et des visites d'échanges entre Kasserine et la Toscane pour faciliter le transfert de connaissances. Des campagnes d'information ciblant les migrants tunisiens en Toscane et la population rurale de Kasserine ont également été organisées sur les thèmes de la santé infantile, maternelle et néonatale.⁴⁰

En Équateur, le Gouvernement autonome décentralisé de la province de Pichincha (GADPP) a intégré la santé mentale à son modèle de gestion de la migration en mettant en place un soutien psychosocial professionnel complémentaire dans le cadre des services de l'Unité de mobilité humaine. Les personnes migrantes ou déplacées font très souvent face à des situations difficiles et complexes dans leur pays d'origine, dans le pays d'accueil ainsi que lors de leur déplacement d'un pays à un autre. Elles souffrent de troubles psychosociaux déstabilisants qu'il faut traiter si l'on souhaite améliorer leur bien-être et les intégrer aux communautés d'accueil. Il est donc important de reconnaître qu'une bonne santé mentale est une condition essentielle de l'insertion sociale, économique et culturelle des migrants et des personnes déplacées. Pourtant, elle ne fait pas toujours partie des services qui leur sont fournis. Dans la province de Pichincha, un soutien psychologique est dispensé par un psychologue professionnel certifié qui dispose d'un espace adapté pour recevoir et soutenir ceux dans le besoin ainsi que leur famille et leurs amis. Le (ou la) psychologue sélectionné(e) a la particularité d'avoir il(elle) aussi migré à un moment donné de sa vie et est donc plus sensible aux besoins des migrants et des personnes déplacées.

Un autre exemple de soins inclusifs est le Programme santé migrants mis en place par l'hôpital de l'Université de Genève qui fournit aux demandeurs d'asile des services de traduction, une médiation culturelle et une supervision psychiatrique transculturelle.⁴¹

Pour en savoir plus

Davantage d'informations sur les soins de santé inclusifs sont disponibles dans les études de cas de l'ICMD intitulées « La santé mentale: un facteur-clé pour l'inclusion sociale » et « Intégrer la migration dans les relations de coopération décentralisée »; le rapport de pays de l'ICMD sur la Tunisie; et le manuel de formation de l'OIM « Migration internationale, santé et droits de l'homme. »

40 ICMD, « Intégrer la migration dans les relations de coopération décentralisée, » *Étude de cas n° 4*, (2017). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

41 Office fédéral suisse de la santé publique, OFSP, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) à l'Université de Neuchâtel, *Les soins de santé pour les migrants sans papiers en Suisse* (2011). Disponible à l'adresse suivante https://www.unine.ch/files/live/sites/sfm/files/nouvelles%20publications/factsheet_policies_fr_small.pdf

Liens avec les Objectifs de développement durables⁴²



2.2 – « Mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. »



3.2 – « Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans. »

3.3 – « Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles. »

3.4 – « Réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. »

3.5 – « Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool. »

3.8 – « Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité. »



5.6 – « Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation. »

⁴² Olivia Tulloch, Fortunate Machingura et Claire Melamed, *Health, Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development*, Overseas Development Institute (ODI), (2016). Disponible à l'adresse suivante <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10761.pdf>

Pertinence de l'indicateur

Les migrants, tout particulièrement ceux sans papiers ou en situation irrégulière, sont confrontés plus que tout le reste de la population à l'exploitation et aux violences sur leur lieu de travail. Cela se traduit par des bas salaires, du harcèlement, de l'intimidation ou des injonctions et contraintes de travailler dans des conditions d'esclavage moderne. Les migrants, qui ne bénéficient pas d'une égalité de salaires et d'une protection sur leur lieu de travail, sont moins susceptibles de contribuer de manière positive aux sociétés de leurs pays d'origine ou d'accueil. En outre, le manque de perspectives de travail décent est en soi un facteur de migration et cela accroît la dépendance aux transferts de fonds de ceux restés dans le pays d'origine. Ainsi, proposer des perspectives de revenus viables dans le cadre d'une approche inclusive des communautés au sein des localités des pays d'origine est une solution pour réduire la dépendance aux transferts de fonds et lutter contre le départ d'êtres chers. Les efforts que les territoires déploient pour fournir des possibilités d'accès à des emplois intéressants et sûrs contribuent au respect et à l'application des droits des migrants.

Des mesures concernant l'emploi ont-elles été prises pour faire face aux conséquences des flux de migrants et de personnes déplacées en provenance et à destination de votre territoire ? Il peut s'agir entre autres de :

- Déployer des efforts d'intégration ou de réintégration des migrants dans l'économie locale, par exemple en luttant contre la fuite des cerveaux, la déqualification, en encourageant la formation professionnelle, la reconnaissance des compétences ou en soutenant l'entrepreneuriat
- Prendre en considération les liens entre les marchés du travail, l'éducation et la migration
- S'efforcer de fournir des emplois décents et une protection sociale
- S'assurer que les travailleurs vulnérables, comme ceux des secteurs des soins et des travaux domestiques, bénéficient des mêmes droits et de la même protection que tous les autres travailleurs
- Encourager l'éducation financière et l'insertion, notamment de ceux qui n'ont habituellement pas accès aux institutions financières officielles, comme les femmes

SI OUI

Quels sont les autres besoins en termes d'emploi sur votre territoire et comment faire pour y répondre ?

SI NON

Qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?

Exemples de bonnes pratiques

Dans des localités du Népal, l'ICMD appuie le projet HOST qui soutient le développement des communautés locales en améliorant le bien-être économique des migrants de retour dans leur pays, des familles touchées par la migration et des migrants potentiels par l'organisation de séjours chez l'habitant pour les touristes. Il s'agit d'aider les Népalais de ces localités à s'organiser pour proposer des séjours chez l'habitant aux touristes. Cette initiative a permis une croissance du tourisme et a créé des emplois et des perspectives professionnelles pour des communautés entières. Pour mettre en place ce programme de séjours chez l'habitant, il a fallu renforcer les capacités de 200 membres des communautés, en plus de celles des personnes sélectionnées et formées pour gérer les 29 gîtes, dans divers domaines comme le tourisme, la préservation de l'environnement, l'anglais, l'accueil, l'agriculture biologique, etc. Les foyers ont vu leurs revenus augmenter, puisque chaque foyer participant a gagné près de 12 000 à 14 000 NPR. Les séjours chez l'habitant sont maintenant très prisés avec une demande en constante augmentation.

Au Canada, le Conseil pour l'emploi des migrants dans la région de Toronto (TRIEC) tente d'améliorer l'accès à l'emploi des immigrants de sa ville et de ses environs. L'objectif du TRIEC est de donner une chance aux migrants d'utiliser leurs compétences, leurs diplômes et leur expérience une fois sur le sol canadien. Le TRIEC est un conseil multipartite composé d'employeurs, d'établissements postsecondaires, de prestataires de services, d'organisations communautaires, d'organismes de réglementation et de représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipal. L'Intergovernmental Relations Committee (Comité des relations intergouvernementales) réunit des représentants de différents niveaux de gouvernement pour partager des informations et renforcer la coordination sur les enjeux relatifs à l'emploi des immigrants.⁴³

Le maire de Chicago a lancé le New Americans Small Business Series. Il s'agit d'une série d'ateliers de formation des communautés de migrants promouvant la création et le développement de petites entreprises. Chaque année, quatre ateliers de travail sont organisés pour former des migrant(e)s entrepreneur(e)s de petites entreprises et les guider dans leurs projets. Ces migrants reçoivent dans ce cadre des informations sur l'accès aux ressources locales, fédérales et de l'État.⁴⁴

Pour en savoir plus

Davantage d'informations sur la promotion des emplois inclusifs sont disponibles dans les études de cas de l'ICMD intitulées « Exploiter le potentiel de développement rural local de la migration », « Les Bureaux d'Accueil et d'Orientation des Migrants » et « La formation à l'alphabétisation financière comme facteur clé pour exploiter le potentiel de développement des transferts de fonds »; Ma Boîte à outils de l'ICMD et Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD dans le module 4; le manuel de formation de ONU-Habitat intitulé « Promouvoir le développement économique local par la planification stratégique »; les modules de formation du CIF-OIT « Labour Migration Policy and Management » (« Gestion et politiques des migrations de travail »); et le cours d'autoformation du CIF-OIT « Formalisation of Informal Economic: Introduction to Concepts of Informality and

43 ICMD, *Ma boîte à outils de l'ICMD* (2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

44 Teresa Juzwiak, *Migrant and Refugee Integration in Global Cities: The Role of Cities and Businesses*, rapport d'étude de cas sur Lisbonne, au Portugal. Processus de La Haye sur les réfugiés et les migrations, Université des Nations Unies (UNU-MERIT) et Université de Maastricht (2014). Disponible à l'adresse suivante <http://thehagueprocess.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/04/LisbonTHP.pdf>

Transition to Formality » (« Formalisation de l'économie informelle : introduction aux concepts d'informalité et transition vers la formalité »).

Liens avec les Objectifs de développement durable



3.9 – « Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol. »



5.4 – « Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »



8.3 – « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »

8.5 – « Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »

8.6 – « Réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. »

8.7 – « Prendre des mesures immédiates efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants. » **8.8** « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »

8.8 – « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »



10.2 – « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »

Pertinence de l'indicateur

L'accès à un logement abordable est essentiel d'un point de vue des droits de l'homme. C'est également le cas de l'accès à des transports viables et sûrs et à des services de base qui sont également une condition préalable au développement d'une ville fonctionnelle. Des arrivées et des départs de migrants depuis ou vers un territoire peuvent signifier des variations de la demande en matière de services et il est donc crucial de tenir compte des flux migratoires au moment d'élaborer les plans de gestion efficace d'une localité. En outre, l'accès des migrants à toute une gamme de services locaux permet d'accélérer leur intégration et d'accroître leurs chances de contribuer de manière positive à la société qui les accueille. Si l'on veut faire progresser les droits des migrants et la réalisation des Objectifs de développement durable, les territoires doivent s'efforcer d'organiser une planification locale facilitant l'insertion des migrants.

Votre territoire prend-il en compte les flux entrants et sortants de migrants et de personnes déplacées au moment d'élaborer ses plans de développement durable local ? Exemples d'actions à prendre en compte : les conséquences de l'arrivée et du départ de migrants sur les infrastructures, sur la gestion des déchets, sur l'accès aux ressources énergétiques et à l'eau, sur le logement, sur les transports, sur la réhabilitation des locaux vacants et sur les équipements collectifs.

SI OUI

Quels sont les autres besoins en termes de planification des populations migrantes et quelles mesures faut-il prendre pour les satisfaire ?

SI NON

Qu'est-ce qui empêche votre territoire de prendre en compte les flux migratoires et comment faire pour qu'il le fasse ?

Exemples de bonnes pratiques

Le Grand Hôtel Cosmopolis, à Augsburg, en Allemagne, met à disposition des espaces pour loger des réfugiés et il a également aménagé des studios pour des artistes ainsi que des espaces de travail ouverts. La cuisine de l'hôtel propose également un menu avec des spécialités du monde entier. Les véritables objectifs d'un tel projet étaient de démontrer que, dans une société urbaine moderne, différents groupes de personnes peuvent vivre ensemble et en harmonie dans un environnement relativement dense. L'hôtel sert désormais d'espace multifonction et de lieu de rencontre, de centre communautaire, de centre culturel, de musée, de restaurant local et de centre d'accueil multigénérationnel.⁴⁵

⁴⁵ Elaine McGregor et Nora J. Ragab, *The Role of Culture and the Arts in the Integration of Refugees and Migrants* (2016). Disponible à l'adresse suivante <https://migration.unu.edu/publications/reports/the-role-of-culture-and-the-arts-in-the-integration-of-refugees-and-migrants.html>

La municipalité de Visby offre également un bel exemple de planification locale inclusive avec le programme Demokrati for Barns Framid. Ce dernier encourage l'intégration des enfants de migrants dans la communauté locale suédoise, en créant des lieux de rencontre et en organisant des activités dans toute la ville qui promeuvent le vivre ensemble, et contribuent à l'acceptation des principes de responsabilité sociale.⁴⁶

Pour en savoir plus

Davantage d'informations sur les infrastructures inclusives sont disponibles dans le manuel de formation d'Intercultural Cities « Building Inter-cultural Cities; Strategies with Citizens: The Community Based Results Accountability Approach » (« Construire des villes interculturelles – Stratégies avec les citoyens : une approche de la responsabilité des résultats basée sur les communautés »); le document d'Eurocities « Integrating Cities – Mixities: Toolkit on Migrant Integration » (« Intégration des villes – Mixités : outils pour l'intégration des migrants »); et sur la plateforme de ressources de Cities of Migration qui propose de nombreux outils et ressources sur l'intégration des migrants.

Liens avec les Objectifs de développement durables⁴⁷



9.1 – « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable équitable. »



11.1 – « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. »

11.2 – « Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. »

11.3 – « D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. »

11.A – « Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale. »

46 ICMD, *Ma boîte à outils de l'ICMD* (2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

47 ODI, *Sustainable cities: Internal migration, jobs and the 2030 Agenda for Sustainable Development* (2016). Disponible à l'adresse suivante <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10959.pdf>

Agriculture et sécurité alimentaire inclusives

Pertinence de l'indicateur

L'agriculture joue un rôle central et crucial dans le développement local. La vie de 75 % des personnes en proie à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire dépend de l'agriculture et de ressources naturelles.⁴⁸ De plus, environ 40 % des transferts de fonds par les migrants sont envoyés vers des zones rurales, ce qui reflète bien les origines rurales d'une grande partie des migrants internationaux. Ces transferts profitent à l'économie agricole, améliorent la sécurité alimentaire et créent des possibilités d'emploi au niveau local, tout particulièrement chez les jeunes.⁴⁹ Il semble que les familles qui reçoivent de l'argent de l'étranger l'investissent principalement dans l'agriculture. Elles contribuent donc à la sécurité alimentaire et au développement rural de nombreux pays. La croissance économique et le développement rural au niveau local s'amplifient lorsque les investissements des migrants sont intégrés de manière efficace à la modernisation de l'agriculture, ainsi qu'aux chaînes de valeur agricoles. Cela contribue au développement des marchés locaux, du commerce, de l'emploi, de l'autonomie alimentaire et à la création d'emplois sur les territoires d'origine, tout particulièrement dans les zones rurales. Tout cela est possible à condition de renforcer les capacités des prestataires de services ruraux financiers et non financiers, et de faciliter les services de production agricole, ainsi que les liens entre les membres de la diaspora et les entrepreneurs en négoce agricole.⁵⁰

Votre territoire a-t-il pris les mesures nécessaires pour encourager la coordination avec les migrants, en vue de transmettre des informations exactes sur les opportunités d'investissement rural sur leur territoire d'origine, et de renforcer les liens entre entrepreneurs du négoce agricole et investisseurs migrants ?

SI OUI



L'efficacité et la portée de ces mesures peuvent-elles être améliorées (par exemple, ont-elles été évaluées ?) et comment faire pour y parvenir ?

SI NON



Qu'est-ce qui vous empêche de mettre en place ces mesures et que faut-il faire pour y parvenir ?

48 FAO, *Migration, agriculture et développement rural : Affronter les causes profondes de la migration et exploiter son potentiel pour le développement* (2016). Disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/a-i6064f.pdf

49 FIDA, *Sending Money Home: Contributing to the SDGs One Family at a Time* (2017). Disponible à l'adresse suivante <https://www.ifad.org/documents/36783902/4a5640d9-e944-4a8c-8007-a1bc461416e6>

50 FIDA, *Remittances, Investments, and the Sustainable Development Goals* (2017). Disponible à l'adresse suivante <https://www.ifad.org/documents/10180/cdc84bb8-a1a0-4be5-8bf4-8040ec2cd992>

Exemples de bonnes pratiques

Atikha, une ONG aux Philippines, travaille depuis sept ans sur la mobilisation des ressources de la diaspora en faveur du développement local. Grâce au soutien du FIDA, Atikha a organisé des formations pour les travailleurs philippins expatriés et leurs familles qui souhaitent créer leur propre entreprise aux Philippines. Grâce à ces formations, 2000 travailleurs philippins expatriés et leur famille ont économisé à eux tous près de 6 millions de dollars, qu'ils ont investis dans des petites entreprises et dans leur coopérative rurale locale, créant ainsi 1000 emplois agricoles. En plus d'avoir maximisé leurs gains financiers, ces travailleurs philippins expatriés sont devenus des agents du changement pour eux-mêmes et leurs communautés.

Dans le cadre de l'initiative d'appui aux investissements de la diaspora en faveur de l'agriculture (DIA),⁵¹ le FIDA soutient le Somali AgriFood,⁵² un fonds d'amorçage destiné à encourager les investissements de la diaspora dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des animaux d'élevage et de la transformation alimentaire en Somalie. Ce fonds soutient des projets d'investissement pour des montants allant de 20 000 à 250 000 dollars grâce à des contributions de propriétaires d'entreprises et de membres de la diaspora. Pour la troisième série d'investissements, la contribution du fonds AgriFood a été ramenée à 20 % et les candidats ont été mis en contact avec des banques partenaires somaliennes pour compléter le financement. En deux ans, ce sont 14 entreprises qui ont été créées dans trois régions de la Somalie, grâce à des fonds financés par des capitaux empruntés d'un montant total de 2,3 millions de dollars et un investissement total de 1 million de dollars par des membres de la diaspora. Plus de 400 emplois directs et indirects ont été créés.

Pour en savoir plus

De plus amples informations sur les liens entre agriculture et sécurité alimentaire inclusives, transferts de fonds et investissements de la diaspora sont disponibles dans les publications du FIDA intitulées « Sending Money Home: Contributing to the SDGs One Family at a Time » (« Travailleurs migrants et transferts de fonds : vers la réalisation des Objectifs de développement durable, une famille à la fois ») et « Migration and Transformative Pathways. A Rural Perspective » (« Migration et transformation : une perspective rurale »), et sur la page Web du FIDA sur les mécanismes de financement pour l'envoi de fonds (MFEF).⁵³

Liens avec les Objectifs de développement durable



2.3 – « D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles. »

51 FIDA, *Initiative d'appui aux investissements de la diaspora en faveur de l'agriculture (DIA)* (2016). Disponible à l'adresse suivante <https://www.ifad.org/documents/10180/bfd7c137-f42f-4ae7-8627-5bd16290e00a>

52 Site du fonds Somali AgriFood. Disponible à l'adresse suivante <http://somaligrifood.org/>

53 FIDA, « Financing Facility for Remittances, » 2017. Disponible à l'adresse suivante www.ifad.org/remittances

2.A – « Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche de vulgarisation agricole et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. »



8.3 – « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »



17.16 – « Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. »

17.17 – « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. »

Pertinence de l'indicateur

Les migrants investissent dans leurs territoires d'origine et d'accueil de différentes façons. L'un des types d'investissements les plus connus est celui effectué à l'aide des transferts de fonds. Les transferts de fonds des migrants sont une source de capitaux pour de nombreux pays en développement. Ces transferts de fonds de la diaspora sont non seulement directement versés aux familles pour améliorer leur bien-être personnel, mais ils sont également investis de manière productive dans des actions philanthropiques. En plus de ces transferts de fonds, les migrants investissent également sur leur territoire d'origine par des transferts de compétences et de connaissances soutenant le développement local. Au sein de leur territoire de destination, les migrants sont souvent des entrepreneurs qui créent leur entreprise et soutiennent l'économie locale. Dans de nombreux pays, les immigrants sont plus souvent propriétaires d'entreprises que les non-immigrants. Il est donc logique que les territoires d'origine et de destination s'attachent à offrir aux migrants de nombreuses possibilités d'investir dans leurs communautés, car cela bénéficie aussi bien aux migrants qu'à la population locale.

Votre territoire a-t-il pris des mesures pour encourager les investissements productifs des migrants, de leur famille et de la diaspora ? Il peut s'agir entre autres de :

- Proposer des cours d'éducation financière aux migrants, aux membres de la diaspora et à leurs familles pour qu'ils sachent au mieux utiliser leur argent, l'investir ou l'économiser
- Reconnaître et valider les qualifications et les compétences des migrants ;
- Adopter un cadre réglementaire ou juridique inclusif pour les investissements des migrants
- Développer des mécanismes de réduction des coûts de transferts de fonds
- Informer les migrants des opportunités et besoins des entreprises locales sur leurs territoires d'origine et de destination
- Mettre en place des programmes de soutien pour faciliter les investissements des migrants

SI OUI

Quels efforts sont déployés pour s'assurer que ces investissements sont pérennes ?

SI NON

Qu'est-ce qui vous empêche de prendre de telles mesures ?

Exemples de bonnes pratiques

Dans les districts de Surkhet et de Kailali au Népal, l'ICMD soutient un projet qui facilite les transferts de fonds en toute sécurité afin d'améliorer les moyens d'existence de la population. Des cours d'éducation financière sont organisés pour les familles de travailleurs migrants pour qu'elles apprennent à mieux gérer leurs ressources financières et à les investir dans des activités rémunératrices ou dans des initiatives de développement. Pour ce faire, les partenaires du projet ont mis en place une pratique de transferts de fonds porte-à-porte et ont mené des programmes de formation et de sensibilisation, afin de faciliter l'instauration de structures de microfinance et de coopératives locales. Pour sécuriser l'utilisation des réseaux officiels de transferts de fonds et lutter contre le vol, la perte ou l'exploitation, le projet a organisé des cours d'éducation financière pour 300 foyers. Il a également impliqué trois coopératives, une entreprise de microfinance et une entreprise de transferts de fonds dans l'introduction de produits financiers et de mécanismes de transferts de fonds adaptés aux besoins des familles de migrants saisonniers. 758 personnes ont bénéficié de ces produits financiers et de ces mécanismes.

Le projet soutenu par l'ICMD « Connecter les migrants, les autorités locales, les investisseurs et acteurs économiques pour le développement local » dans les régions de Diourbel, Thiès, Kaolack et Louga au Sénégal a permis de créer et de renforcer un réseau de help desks (un dans chacune des quatre régions ciblées) afin de maximiser les bénéfices de la migration et d'encourager les investissements des migrants en faveur du développement local. Ces help desks soutiennent les migrants de retour au pays et les membres de la diaspora dans l'exécution de leurs projets de développement, afin de maximiser les bénéfices de la migration sur le développement local dans ces régions. Ces help desks ont également apporté un soutien technique aux entrepreneurs potentiels au moment de concevoir et de gérer leur projet et ont facilité l'accès à des financements. Au total, ce sont 267 entrepreneurs migrants qui ont été accueillis et soutenus par des help desks et 41 descriptifs de projets qui ont été finalisés. En outre, ces help desks ont, au nom de l'Agence de développement régional de Diourbel, informé plus de 1000 migrants sénégalais vivant au Brésil, en France et en Espagne de l'existence de cette aide aux entrepreneurs migrants.

Pour en savoir plus

Davantage d'informations sur les manières d'encourager les investissements inclusifs sont disponibles dans les études de cas de l'ICMD intitulées « La formation à l'alphabétisation financière comme facteur clé pour exploiter le potentiel de développement des transferts de fonds » et « Incubation d'entreprises dirigées par des jeunes avec l'appui de la diaspora » ; Ma boîte à outils de l'ICMD et Ma boîte à outils en ligne de l'ICMD dans les modules 3 et 4 ; le manuel du BMZ intitulé « FReDI: Financial Literacy for Remittances and Diaspora Investments: A Handbook on Methods for Project Design » (« FReDI : éducation financière sur les transferts de fonds et les investissements de la diaspora : méthodologie de conception de projets »).

Liens avec les Objectifs de développement durable



8.3 – « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »

8.6 – « D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. »

8.8 – « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »

8.10 – « Renforcer la capacité des institutions financières nationales à favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance. »



10.2 – « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »

10.7 – « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. »

10.C – « D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %. »



17.3 – « Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. »

17.5 – « Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés. »

17.16 – « Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. »

17.17 – « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. »

Pertinence de l'indicateur

Les processus environnementaux et le changement climatique peuvent avoir des conséquences néfastes sur les communautés les plus exposées ou qui dépendent des ressources naturelles. Les communautés ou les individus pauvres et marginalisés sont particulièrement vulnérables à cet égard. Les effets négatifs de la transformation de l'environnement et du changement climatique peuvent se traduire par des migrations forcées, et mettre en péril les efforts en matière de développement à un niveau très local, en compromettant les moyens de subsistance et la vie quotidienne des personnes et des communautés. Les migrations peuvent toutefois contribuer à l'adaptation au changement climatique et au développement durable dans la mesure où les populations s'éloignent du danger, diversifient leurs ressources et contribuent à l'économie locale de leurs communautés d'origine et d'accueil par le biais de transferts de compétences, de transferts de fonds et d'investissements financiers. Il est fréquent que les migrants et les organisations issues de la diaspora soutiennent l'adaptation au changement climatique à l'échelle locale, la gestion de l'environnement et les projets de réduction des risques de catastrophe dans leurs communautés d'origine. Lorsque les autorités locales et régionales élaborent et mettent en œuvre des politiques et des programmes de migration et de développement, elles doivent par conséquent tenir compte des difficultés et des risques liés à l'environnement et au climat dans leurs localités. Elles doivent également développer des solutions pour remédier à ces difficultés à travers une migration adaptée et des stratégies de développement. À l'inverse, les politiques et les plans locaux de gestion environnementale et d'adaptation au changement climatique doivent considérer leurs liens avec les stratégies de migration et de développement, afin que ces phénomènes interdépendants et les défis subséquents soient envisagés de manière globale.

Votre territoire a-t-il pris des mesures pour évaluer les liens entre les facteurs environnementaux, le changement climatique et les flux migratoires depuis et vers le territoire ?

Avez-vous plus précisément considéré les points suivants :

- **Les facteurs environnementaux et/ou le changement climatique engendrent-ils une migration ou un déplacement depuis et vers le territoire ? Quels défis découlent de cette situation pour le développement local et les moyens de subsistance ?**
- **Quelles sont les répercussions de la migration sur l'environnement et les ressources locales et comment peuvent-elles être atténuées ?**
- **La migration sert-elle de stratégie d'adaptation à la transformation environnementale et au changement climatique, et si tel est le cas, comment peut-elle être soutenue ?**



→ **Comment les bénéfices de la migration peuvent-ils être utilisés pour soutenir le développement local et l'adaptation au changement climatique/réduire les effets négatifs du changement climatique sur les populations locales ?**

SI OUI

Quelles mesures pourraient être prises pour répondre aux difficultés liées à la migration et au développement et résultant de la transformation environnementale et du changement climatique ?

SI NON

Quels sont les freins qui entravent ces mesures et quelles actions pourraient être mises en place pour débloquer la situation ?

Exemples de bonnes pratiques

Au Maroc, l'organisation de diaspora « Migration et Développement » (M&D) fondée en 1986 en France par des immigrants de la région de Souss-Massa, travaille avec les communautés locales, les autorités locales et les institutions gouvernementales de cette région pour soutenir les projets de développement participatif qui cherchent à répondre aux défis environnementaux que sont, entre autres, la sécheresse, la désertification ou encore la dégradation de l'écosystème. Outre ses interventions sur le terrain concernant l'eau, l'alimentation et les infrastructures, M&D dispense des formations pour permettre aux populations locales d'acquérir des compétences techniques en gestion environnementale. Les acteurs locaux peuvent ainsi mettre en place, de manière autonome, des pratiques agro-écologiques durables dans les zones particulièrement affectées par les effets négatifs de l'altération de l'environnement. De telles initiatives contribuent non seulement à l'adaptation locale au changement environnemental et climatique, mais aussi à réduire la pression de l'exode dans les zones affectées en proposant d'autres moyens de subsistance à la population locale, en particulier la jeune génération. Cet exemple illustre parfaitement les contributions importantes que les migrants et les diasporas peuvent apporter, pour aider leurs communautés d'origine à répondre aux défis associés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.⁵⁴

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les thèmes de la migration, de l'environnement, du changement climatique et les questions associées, veuillez consulter les documents « IOM Outlook on Migration, Environment and changement climatique Change » (« Perspective de l'OIM sur la migration, l'environnement et le changement climatique ») (OIM 2014); « Migration, Environment and Climat Change: Training Manual (Facilitators' Guide) » (« Migration, environnement et changement climatique : manuel de formation ») (IOM 2016); « The Atlas of Environmental Migration » (« L'atlas de

⁵⁴ Pour en savoir plus sur le soutien de la diaspora aux initiatives locales concernant le développement durable et l'environnement au Maroc, veuillez consulter Alena, Cierna, Renzo, Costa, et Erica, Mazerolle-Castillo, *How can diaspora investments support local sustainable development in Morocco: Applied Research Seminar Final Report* (2017).

la migration environnementale ») (Ionesco, D., Mokhnacheva D., Gemenne F., 2017); « A Toolbox: Planning Relocations in the Context of Disasters and Environmental Change » (« Une boîte à outils : planifier les relocations dans le contexte des catastrophes naturelles et de la transformation de l'environnement ») (Georgetown University, UNHCR, OIM, 2017). D'autres informations sur la migration, l'environnement et le changement climatique sont également disponibles sur le portail de l'OIM consacré à la migration environnementale : <http://www.environmentalmigration.iom.int/fr>

Liens avec les Objectifs de développement durable⁵⁵



1.5 – « D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental. »



2.3 – « D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles. »

2.4 – « D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. »



5.A – « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne. »



8.3 – « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »

⁵⁵ Les liens entre le noyau migration-environnement-changement climatique et les ODD sont expliqués dans Mach, E., *Implementation of the migration, environment and change-related commitments of the 2030 Agenda* (2017) ; et Banerjee, S. et A. Mishra, *Migration and environmental change in the Sustainable Development Goals* (2017) dans : *Migration in the 2030 Agenda* (G. Appave, N. Sinha, eds.). OIM, Genève. Disponible à l'adresse suivante <https://publications.iom.int/fr/books/migration-2030-agenda>



10.7 – « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en oeuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. »



11.5 – « D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable. »

11.A – « Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale. »

11.B – « D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en oeuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en oeuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux. »



13.1 – « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. »

13.2 – « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. »

13.3 – « Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. »

13.B – « Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés. »

Annexes

Annexe 1 : Glossaire des termes clés

Terme	Définition ¹
Demandeur d'asile	Personne cherchant à se réfugier dans un autre pays que le sien pour fuir des persécutions ou des atteintes graves et qui demande, en vertu d'instruments nationaux et internationaux, à obtenir son admission sur le territoire d'un État en qualité de réfugié et attend que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'État considéré ; il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement.
Renforcement des capacités	Activités destinées à développer les connaissances, le savoir-faire et les aptitudes au sein des administrations publiques et des instances de la société civile. Le renforcement des capacités peut prendre la forme de projets importants et précis, conçus et mis en œuvre en partenariat avec un gouvernement, ou d'opportunités de formation. Il peut également s'agir de faciliter l'organisation de processus de dialogue, dans un cadre bilatéral ou multilatéral, mise en place par les autorités concernées. Dans tous les cas, les mécanismes de renforcement des capacités ont pour objet de développer des pratiques de gestion internationalement acceptées.
Diaspora	Communauté de personnes vivant hors de leur pays d'origine et de celui de leurs ancêtres mais qui maintient néanmoins des liens avec lui. La diaspora inclut aussi bien les émigrants que leurs descendants. Si certaines personnes perdent leurs liens avec la terre de leurs ancêtres, d'autres maintiennent une forte connexion avec le lieu que leurs ancêtres ont peut-être quitté il y a de cela plusieurs générations. ²
Discrimination	La discrimination est le traitement défavorable d'un ou plusieurs individus fondé sur les critères suivants : le genre, la race, la couleur ou l'appartenance ethnique ou l'origine nationale, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, la classe sociale, l'âge (selon les conventions traditionnelles sur la retraite), l'état civil ou les responsabilités familiales, ou du fait de conditions ou exigences qui diffèrent des principes d'égalité et de justice naturelle. ³
Déplacement	Mouvement forcé de personnes contraintes de quitter leur localité ou leur environnement de résidence ainsi que leurs activités professionnelles. Il s'agit d'une forme de changement social causé par un certain nombre de facteurs, le plus souvent des conflits armés. Les catastrophes naturelles, les famines, le développement et les changements économiques peuvent également être des causes de déplacement. ⁴
Émigration	Action de quitter un État pour aller s'installer dans un autre.
Migration forcée	Mouvements migratoires effectués sous la contrainte, comme des menaces de mort ou des menaces sur les moyens d'existence, ou suite à des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, (par exemple, mouvements de réfugiés et de personnes déplacées dans un même pays et personnes contraintes de se déplacer suite à des catastrophes naturelles ou environnementales, des catastrophes nucléaires ou chimiques, une famine ou des projets de développement).
Immigration	Action de se rendre dans un État dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer.

Terme	Définition
Déplacés internes	Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État (Principes directeurs relatifs aux déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays, document des Nations Unies E/CN.4/1998/53/Add. 2.)
Migration irrégulière	Mouvement contrevenant au cadre légal du pays d'origine, de transit ou de destination. Il n'y a pas de définition claire ou universellement acceptée de la migration irrégulière. Dans la perspective du pays de destination, il s'agit de l'entrée, du séjour et du travail illégal dans le pays, impliquant que le migrant n'a pas les autorisations nécessaires ou les documents requis en vertu des lois d'immigration. Dans la perspective du pays d'origine, l'irrégularité s'avère par exemple lorsqu'une personne franchit une frontière internationale sans passeport ou document de voyage valide, ou ne remplit pas les exigences administratives pour quitter le pays. Il y a cependant une tendance à restreindre l'usage du terme « migration illégale » aux cas de traite des personnes et au trafic illicite de migrants.
Migration de travail	Mouvement de personnes d'un État vers un autre, ou dans un même pays de résidence, à des fins d'emploi. Les lois régissant la migration réglementent la migration de travail dans la plupart des États. Certains états jouent un rôle actif en réglementant l'émigration de travail et en cherchant des opportunités d'emploi à l'étranger pour leurs ressortissants.
Migration	Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un même pays entre deux lieux de son territoire. Il s'agit d'un mouvement de population, qui englobe tous les types de mouvements de populations, quelles qu'en soient les causes, la durée, la composition, et qui inclut la migration de réfugiés, de personnes déplacées, de migrants économiques et de personnes se déplaçant dans d'autres buts, notamment le regroupement familial.
Réfugié	Personne qui, du fait qu'elle craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (Convention relative au statut des réfugiés, art. 1 a § 2, art. 1 a § 2, 1951 modifié par le Protocole de 1967). En plus de la définition du réfugié figurant dans l'art. 1 § 2 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 définit un réfugié comme toute personne contrainte de quitter son pays en raison « d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité ». De même, la Déclaration de Carthage de 1984 établit que le terme de réfugié s'étend aussi aux personnes qui ont fui leur pays « parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public. »

Terme	Définition
Transferts de fonds	Argent gagné ou acquis par des non-nationaux transféré vers leur pays d'origine.
Migrant de retour	Personnes qui retournent dans leur pays d'origine après un séjour dans un autre pays. ⁵
Trafic illicite de migrants	« [...] assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État » (art. 3(a) du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 2000). Le trafic illicite de personnes, contrairement à la traite de personnes, n'implique pas d'élément d'exploitation, de contrainte ou de violation des droits de l'homme.
Traite de personnes	« [...] recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contraintes, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation » (art. 3(a), Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 2000). Un trafic de personnes peut se dérouler dans les limites des frontières d'un État ou revêtir un caractère transnational.
Migrant en transit	Il n'existe pas de définition universellement acceptée de la « migration de transit » ; cette expression est généralement utilisée pour désigner le séjour temporaire, dans un ou plusieurs pays, de migrants dont le but est d'atteindre une autre destination qui sera leur destination finale. ⁶
Migrant sans papiers	Personne qui vient dans un pays, généralement pour y chercher un emploi, sans les documents ou permis nécessaires. ⁷
Xénophobie	En l'absence de définition internationalement reconnue, la xénophobie peut être définie comme des attitudes, préjugés et comportements de rejet, d'exclusion et parfois de diffamation de personnes, sur la base d'un sentiment qu'elles sont étrangères ou ne font pas partie d'une communauté, société ou identité nationale.

- 1 OIM, « Termes clés de la migration, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>
- 2 International Diaspora Engagement Alliance, *What is a Diaspora?* Disponible à l'adresse suivante <http://www.diasporaalliance.org/what-is-a-diaspora/>
- 3 UNESCO, « Discrimination, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/discrimination/>
- 4 UNESCO, « Personnes déplacées/déplacement, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/displaced-person-displacement/>
- 5 UNESCO, « Migrant/Migration, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>
- 6 HCDH, *Situation des migrants en transit*. Disponible à l'adresse suivante http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/StudyMigrants/OHCHR_2016_Report-migrants-transit_FR.pdf
- 7 UNESCO, « Migrant/Migration, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>

Annexe 2 : Liste des acronymes

ALR	Autorités locales et régionales
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CBMS	Systèmes communautaires de suivi
CCCI	Chambre cantonale consultative des immigrés
CE	Commission européenne
CIF-OIT	Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail
CMD	Comité pour la migration et le développement
CPD	Cohérence des politiques pour le développement
DBF	Demokrati for Barns Framtid
DDC	Direction suisse du développement et de la coopération
DIA	Initiative d'appui aux investissements de la diaspora en faveur de l'agriculture
ECPDM	Centre européen de gestion des politiques de développement (European Centre for Development Policy Management)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FESS	Fonds d'urgence sociale
FIDA	Fonds international de développement agricole
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
GADPP	Gouvernement autonome décentralisé de la province de Pichincha
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Coopération internationale allemande)
GMG	Groupe mondial sur la migration
GMP	Groupe multipartite
GRDR	Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICMD	Initiative conjointe pour la migration et le développement des Nations Unies
IRC	International Rescue Committee
KNOMAD	Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement
MDCD	Migration Développement Citoyenneté et Démocratie

MFEF	Mécanismes de financement pour l'envoi de fonds
MRC	Centre de ressources pour les migrants
NARE	Évaluation des besoins dans des situations d'urgence concernant les réfugiés (Needs Assessment for Refugee Emergencies)
NEDA	Autorité de développement économique national (National Economic Development Authority)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs du développement durable
ODI	Overseas Development Institute
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
OSC	Organisation de la société civile
PAIDEL	Programme d'appui aux initiatives de développement local
PICMD	Cohérence politique et institutionnelle pour les migrations et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
THP	Processus de La Haye sur les réfugiés et les migrations
UAL	Unité d'administration locale
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNU-GCM	Institut de l'Université des Nations unies sur la Mondialisation, la Culture et la Mobilité
UNU-MERIT	Université des Nations Unies – Institut de recherche économique et sociale dans l'innovation et les technologies de Maastricht

Bibliographie

100 Resilient Cities (2017). *Global Migration: Resilient Cities at the Forefront*. Disponible à l'adresse suivante <https://medium.com/resilient-cities-at-the-forefront>

FAO (2016). *Migration, agriculture et développement rural : Affronter les causes profondes de la migration et exploiter son potentiel pour le développement*. Disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/a-i6064f.pdf

FIDA. Financing Facility for Remittances. Disponible à l'adresse suivante www.ifad.org/remittances

FIDA (2016). *Initiative d'appui aux investissements de la diaspora en faveur de l'agriculture (DIA)*. Disponible à l'adresse suivante <https://www.ifad.org/documents/10180/bfd7c137-f42f-4ae7-8627-5bd16290e00a>

FIDA (2017). *Remittances, Investments, and the Sustainable Development Goals*. Disponible à l'adresse suivante <https://www.ifad.org/documents/10180/cdc84bb8-a1a0-4be5-8bf4-8040ec2cd992>

FIDA (2017). *Sending Money Home: Contributing to the SDGs One Family at a Time*. Disponible à l'adresse suivante <https://www.ifad.org/documents/36783902/4a5640d9-e944-4a8c-8007-a1bc461416e6>

Fonds Somalia AgriFood. Disponible à l'adresse suivante <http://somaligrifood.org/>

GRDR (2014). *Le développement économique local : territoire, filières et entrepreneuriat*. Disponible à l'adresse suivante http://www.grdr.org/IMG/pdf/Guide_DEL_version_finale_bd.pdf

Groupe de travail sectoriel global sur la protection (GPC) (2010). *Manuel pour la protection des déplacés internes*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.refworld.org/docid/4790cbc02.html>

HCDH (2016). *Situation des migrants en transit*. Disponible à l'adresse suivante http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/StudyMigrants/OHCHR_2016_Report-migrants-transit_FR.pdf

HCR. Asylum Seekers. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unhcr.org/asylum-seekers.html>

HCR. Urban Refugees. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unhcr.org/urban-refugees.html>

HCR. What is a Refugee. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unrefugees.org/what-is-a-refugee/>

Hoebink, Paul, Marleen Deuss, Hein De Haas et Gertrud Wagemans (2005). *The Coherence of EU Policies: Perspectives from the North and the South*. Étude commandée dans le cadre du programme de l'Union européenne sur l'efficacité des mesures de lutte contre la pauvreté. Nijmegen : Centre for International Development Issues. REF:RO2CS.

Hong, Amy et Anna Knoll (2016). *Strengthening the Migration-Development Nexus through Improved Policy and Institutional Coherence*. Document de travail du KNOMAD de la Banque mondiale.

ICMD (2017). *Briser les barrières linguistiques pour renforcer l'inclusion des migrants*. Étude de cas n° 10. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

ICMD (2017). Élaborer des profils migratoires territoriaux pour des politiques efficaces de migration et de développement. Étude de cas n° 12. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

ICMD (2013). *Etat des Lieux des Pratiques des Autorités Locales dans le Domaine de la Migration et du Développement*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

ICMD (2017). Études de cas. Ressources M4D. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

ICMD (2017). Gérer la migration et le développement par la voie de l'articulation intergouvernementale. Étude de cas n° 11. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

ICMD (2017). Incubation d'entreprises dirigées par des jeunes avec l'appui de la diaspora. Étude de cas n° 5. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

ICMD (2017). Intégrer la migration dans les relations de coopération décentralisée. Étude de cas n° 4. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

ICMD (2015). *Ma boîte à outils de l'ICMD*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

ICMD (2016). *Mainstreaming Migration and Development in Local Governance: Roadmap for Local Governments and Experiences from Region 4A-CALABARZON*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

ICMD et OIM (2015). *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

International Diaspora Engagement Alliance. What is a Diaspora? Disponible à l'adresse suivante <http://www.diasporaalliance.org/what-is-a-diaspora/>

Juzwiak, Teresa (2014). *Migrant and Refugee Integration in Global Cities: the Role of Cities and Businesses*. Rapport d'étude de cas sur Lisbonne, au Portugal. Processus de La Haye sur les réfugiés et les migrations, Université des Nations Unies (UNU-MERIT) et Université de Maastricht. Disponible à l'adresse suivante <http://thehagueprocess.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/04/LisbonTHP.pdf>

Koser, Khalid (2007). *International Migration: A Very Short Introduction*. Oxford University Press. Disponible à l'adresse suivante <http://ms.hse.ru/content/lessons/35035/Koser%20International%20Migration.pdf>

McGregor, Elaine et Nora J. Ragab. *The Role of Culture and the Arts in the Integration of Refugees and Migrants*, 2016. Disponible à l'adresse suivante <https://migration.unu.edu/publications/reports/the-role-of-culture-and-the-arts-in-the-integration-of-refugees-and-migrants.html>

Naik, Asmita, Jobst Koehler et Frank Laczko (2008). Migration and Development: Achieving Policy Coherence. OIM, Série Migration Research, n° 34. Disponible à l'adresse suivante http://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs_34.pdf

OCDE (2016). *Better Policies for Sustainable Development 2016: A New Framework for Policy Coherence*. Disponible à l'adresse suivante https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/commitments/493_12066_commitment_Better%20Policies%20for%20Sustainable%20Development%202016.pdf

ODI (2016). *Sustainable cities: Internal migration, jobs and the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Disponible à l'adresse suivante <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10959.pdf>

Office fédéral suisse de la santé publique (OFSP) (2011). *Les soins de santé pour les migrants sans papiers en Suisse*. Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) à l'Université de Neuchâtel. Disponible à l'adresse suivante https://www.unine.ch/files/live/sites/sfm/files/nouvelles%20publications/factsheet_policies_fr_small.pdf

OIM (2017). Global Compact for Migration. Disponible à l'adresse suivante <https://www.iom.int/global-compact-migration>

OIM. Termes clés de la migration. Disponible à l'adresse suivante <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

ONU Femmes. Les réfugiées et les migrantes. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-refugees-and-migrants>

Picciotto, Robert (2005). The Evaluation of Policy Coherence for Development. *Evaluation*, vol. 11, p. 311-330.

Tulloch, Olivia, Fortunate Machingura et Claire Melamed. *Health, Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development*, 2016. Notes. Overseas Development Institute (ODI). Disponible à l'adresse suivante <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10761.pdf>

UNESCO. Discrimination. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/discrimination/>

UNESCO. Personnes déplacées/déplacement. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/displaced-person-displacement/>

UNESCO. Migrant/Migration. Disponible à l'adresse suivante <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>

L'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD) a créé cet ensemble de « Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local » pour aider les autorités locales et régionales à intensifier leurs efforts d'incorporer la migration dans tous les domaines de la gouvernance. À mesure que la migration affecte et est affectée par tous les domaines de la gouvernance, le guide de mise en œuvre est structuré autour d'un ensemble d'indicateurs permettant aux autorités locales et régionales de mesurer la cohérence des politiques par une gamme non exhaustive des secteurs tels que l'éducation, l'environnement, la santé, etc. Cela permet aux praticiens d'identifier les lacunes ou les déficiences institutionnelles, politiques et d'intervention dans l'intégration de la migration et du développement et de travailler pour assurer la cohérence des politiques dans leur contexte local. Le guide de mise en œuvre est également défini de manière à permettre aux autorités locales et régionales de comprendre comment relier leur conformité à ces indicateurs avec leurs efforts de contribuer aux objectifs de développement durable.



**Initiative Conjointe pour la Migration
et le Développement de l'ONU**

www.migration4development.org